

LA CLASSE OUVRIÈRE ET LE SYNDICALISME EN FRANCE DE 1789 À 1965

par Georges VIDALENC (1885-1967)

Ancien Directeur du Centre d'éducation ouvrière (C.E.O.)
de la Confédération générale du Travail - Force ouvrière (C.G.T.-F.O.)

édité en 1969
par la Confédération générale du Travail - Force ouvrière (C.G.T.-F.O.)
avec le timbre de la Fédération du Livre C.G.T.-F.O.

Chapitre 5^{ème}:

1884 - 1914 L'ÂGE HÉROÏQUE DU SYNDICALISME

Il faut bien reconnaître que la loi Waldeck-Rousseau, autorisant la création de syndicats professionnels, ne fut pas de celles qui passionnèrent l'opinion publique, celle-ci s'intéressant plus volontiers aux crises ministérielles et aux scandales parlementaires. Seuls quelques esprits avertis, venus d'ailleurs de tous les horizons politiques, en comprirent l'importance et réfléchirent aux conséquences qu'elle pourrait avoir. Parmi eux, il faut citer le marquis de la Tour du Pin qui *«prévoit dans le syndicalisme naissant la force dominante dont les manifestations allaient avoir une influence prépondérante sur le développement de la vie sociale. Désormais la loi de l'offre et de la demande ne s'exercera plus entre un patron et un ouvrier, mais entre la classe patronale et la classe ouvrière. C'est le glas du régime dit de liberté du travail, c'est-à-dire de l'isolement de l'ouvrier et de l'absolutisme du patron»*.

«Nous mesurons mieux aujourd'hui l'importance de cette idée nouvelle. Les chefs d'industrie, pour qui la reconnaissance des droits du travailleur apparaît comme une chose monstrueuse, vont se voir arracher peu à peu ce qu'ils ne veulent pas concéder, si bien que les positions vont être à l'inverse de ce qu'elles étaient auparavant; jusqu'ici, dans l'établissement du contrat de travail, le capital aggloméré avait affaire à l'ouvrier isolé, et le débat entre eux avait été plus que sommaire, on peut dire nul; la fixation de salaire avait été arbitraire et déterminée seulement par le degré de misère des populations, le règlement d'atelier et les autres conditions de travail étaient plus arbitraires encore de la part de l'employeur à l'égard de l'employé, sans autre règle que le degré d'humanité du premier et de besoin du second. Aujourd'hui tout cela va changer, le taux des salaires sera débattu par le syndicat et celui-ci déterminera presque seul le règlement d'atelier par des coutumes qui feront loi pour le patron ou le directeur» (302).

En fait les propos de La Tour du Pin constituaient une anticipation un peu audacieuse et très optimiste et pendant longtemps encore l'action des syndicats n'aura pas ce caractère général et déterminant qu'il lui prête, car à côté du texte législatif il fallait placer la coutume, les traditions, les préjugés, surtout le désir très vif du patronat de ne rien abandonner de ses prérogatives et les relations de travail ne furent pas sensiblement améliorées dans l'immédiat. Pourtant, malgré les réserves et les limitations qu'elle comportait, la loi nouvelle contenait quelques avantages précieux que signalèrent les juristes:

«Il importe de remarquer que si les syndicats sont limités, quant aux personnes capables de les fonder
(302) La Tour du Pin la Charce, *Jalons de route*, Paris 1907, p.155.

et aux objets qu'il leur est permis de poursuivre, leur condition légale est supérieure à celle des associations déclarées, régies par la loi ultérieure de 1901 et que leur capacité juridique se rapproche sensiblement de celle des associations reconnues d'utilité publique. Il s'ensuit que lorsque des personnes exerçant des professions similaires ou connexes, voudront s'associer pour la défense de leurs intérêts professionnels, il leur sera préférable de prendre la forme du syndicat, plutôt que celle d'une association déclarée» (303).

Ce point de vue n'échappera pas plus tard à certains des travailleurs et facilitera notamment la transformation des amicales de fonctionnaires en syndicats. Mais il n'en était pas question en 1884 et ces avantages et possibilités échappaient encore à la plupart des salariés mal informés. Il faudra plusieurs années avant qu'ils se réconcilient avec la notion d'un syndicat légal et non plus clandestin, d'une action au grand jour et non plus limitée à des conciliabules secrets et qu'ils comprennent qu'un tel organisme pouvait être une arme puissante entre des mains vigoureuses. Ce fut d'ailleurs l'incompréhension patronale, l'hostilité systématique, brutale et inintelligente dans bien des cas, qui les attacha à ce syndicat dont beaucoup n'avaient pas voulu tout d'abord et qui leur en fit comprendre tout l'intérêt. Puisque les patrons la combattaient, et furieusement parfois, c'est que l'institution était bonne.

«La haute industrie avait laissé voter la loi de 1884 avec une certaine indifférence, elle se réservait d'en interdire l'application. Ne régnait-elle pas dans les ateliers et les usines, les mines et les chantiers, comme dans les bureaux et les magasins? Et quand les ouvriers naïvement voulurent profiter des libertés nouvelles, on leur apprit qu'ils se trompaient. Dans toutes les régions industrielles, dans le Centre comme dans le Nord, la même guerre implacable fut menée contre les organisations naissantes. Des patrons métallurgistes fermèrent leurs établissements et les rouvrirent après quelques jours écoulés, disant aux ouvriers: «Nous vous reprenons, mais d'abord vous nous donnerez les livrets qui vous ont été remis par votre Chambre syndicale». Force leur était de consentir à l'échange. Aux environs de Valenciennes, ils durent assister, le cœur serré, à une étrange parade d'exécution: leurs pauvres papiers entassés au milieu d'une cour et détruits par le feu. A Paris même, des placards apposés sur les portes de quelques usines annonçaient: «Ici, on n'embauche pas les syndiqués». Ceux qu'ils s'étaient donnés pour chefs, leurs présidents, trésoriers, secrétaires, étaient inexorablement chassés et poursuivis par une persécution tenace et prolongée, leurs noms figuraient sur des listes noires que n'hésitaient pas à dresser, pour l'usage de leur classe, les mêmes patrons qu'indignent si fort les prescriptions syndicales» (304).

Il n'est que de rappeler la dure grève que les mineurs d'Anzin durent mener en 1884 pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat, légal ne l'oublions pas, ou plus simplement pour obtenir que l'adhésion au syndicat ne fut pas considérée comme un suffisant motif de licenciement. En fait ils n'eurent pas gain de cause et ce n'est qu'en 1898 qu'ils purent s'organiser à peu près librement. On sait que c'est cette grève de 1884 qui inspira le *«Germinal»* d'Émile Zola et on sait aussi que le Conseil d'administration de la puissante compagnie réunissait alors le duc Audiffret-Pasquier et Jean Casimir-Périer, personnalités notables du *Centre droit* et du *Centre gauche* qui, séparés en politique, se trouvaient ici en plein accord.

La Compagnie qui, en raison d'une crise, avait vu diminuer ses ventes et baisser ses recettes, avait pris la double initiative de licencier un certain nombre d'ouvriers et d'imposer aux autres, sous prétexte d'un nouveau mode de décompte du salaire à la tâche, une réduction de leurs gains, lesquels ne dépassaient pas pourtant trois francs cinquante par jour... Par protestation des mineurs avaient décidé la grève. Ils avaient trouvé des appuis parmi les parlementaires d'extrême gauche, qui avaient demandé au gouvernement d'intervenir en arbitre. Mais la Compagnie avait refusé l'arbitrage. En son nom d'Audiffret-Pasquier avait adressé au *«Matin»* une lettre dans laquelle il *«protestait de toutes ses forces»* contre tout essai d'intervention gouvernementale. Interpellé à la Chambre des Députés, Raynal, ministre des travaux Publics, s'était rallié à la thèse de la Compagnie: *«L'État ne doit pas intervenir dans la question des salaires, c'est là une flagrante usurpation»* (305).

Après plusieurs semaines de luttes et de misère, les grévistes avaient dû capituler, vaincus par la faim.

Rappelons également les grèves de 1897 aux mines de La Grand'Combe et de 1898 au Creusot pour obtenir du tout puissant M. Schneider qu'il voulut bien respecter la loi. Dans la pratique avec ou sans la reconnaissance légale, l'ouvrier syndiqué continuait à être considéré comme le pelé, le galeux dont venait tout le mal l'élément subversif à éliminer et que l'on se croyait autorisé à combattre par tous les moyens.

(303) Trouillot et Chapsal, *«Commentaire de la loi du 1^{er} juillet 1901»*, Paris 1901, p.401.

(304) Daniel Halévy, *«Essais sur le mouvement ouvrier en France»*, Paris 1901, p.51.

(305) Beau de Loménie, Ouvrage cité, t. II, Paris 1947, p.95.

Des propositions de loi furent votées à la Chambre en 1886 et 1899 pour réprimer les atteintes au droit syndical, atteintes dont les patrons d'alors étaient coutumiers, mais elles échouèrent devant l'hostilité du Sénat, gardien convaincu et vigilant des intérêts capitalistes plus encore que de la Constitution. Rien d'étonnant par conséquent si les ouvriers critiquaient sans ménagement certaines modalités de la loi et dénonçaient ses insuffisances, mais rien d'étonnant non plus si leurs organisations, mêmes légales, mêmes modérées inquiétaient une bourgeoisie et des pouvoirs publics à mentalité sclérosée.

Nous pouvons juger de l'état d'esprit des uns et des autres par les déclarations d'un ouvrier à la *Commission d'enquête parlementaire* instituée par Waldeck-Rousseau lors des discussions relatives à la loi de 1884:

«Il appartient au gouvernement républicain de s'occuper enfin des déshérités, de ceux auxquels on a sans cesse imposé une lourde part des charges sociales et qu'on a toujours oubliés dans la répartition des bénéfices? Votre enquête peut avoir comme résultat de sauver les ouvriers, et avec eux la société, des désespoirs violents. L'ouvrier n'est point d'une autre race que les favorisés de la fortune et de la science, il souffre parce qu'il sent qu'il n'a pas dans la famille française la place qu'il mérite d'occuper. C'est lui le paria qui dans les tournois pacifiques de l'industrie contribue à la gloire du pays, c'est lui qui ferait la sécurité de ses frontières si jamais elles étaient menacées. Nous remercions donc le ministre qui a compris que le plus grand souci du législateur doit être de travailler à l'instruction de l'ouvrier et qu'en l'élevant sans cesse en bien-être et en dignité on augmente la richesse et la grandeur de la France» (306).

Cette déclaration sera confirmée à la *Conférence ouvrière internationale* qui se réunit à Paris en 1886. Soixante syndicats parisiens, quinze groupements provinciaux et quelques délégués étrangers y prirent part. Les Parisiens, comme il fallait s'y attendre, s'y montrèrent les plus actifs et les plus ardents, ils déclarèrent notamment:

«La loi de 1884 semble donner aux ouvriers le droit d'association professionnelle, mais la nécessité de déposer à la préfecture les noms des administrateurs rend cette liberté illusoire... Les ouvriers ne jouiront vraiment du droit de se coaliser et de s'assurer que lorsqu'auront disparu les articles 414 et 415 du Code pénal...».

Cela ne les empêchait pas pourtant de profiter de cette loi imparfaite, ni d'utiliser la *Conférence* pour réclamer, avec un sens très net des réalités: l'abolition du livret ouvrier, l'élection de délégués mineurs à la sécurité, une loi sur les accidents du travail. Et voici leur programme de réalisations immédiates:

«Nous demandons que l'enfance soit rendue à l'école, que la journée des adultes soit limitée à huit heures, avec une journée de repos par semaine, que la responsabilité non seulement civile, mais pénale, des patrons soit effective en matière d'accidents, mais surtout, pour assurer l'application de la loi, que les inspecteurs bourgeois soient désormais remplacés par des inspecteurs élus par les ouvriers ou choisis par les chambres syndicales ouvrières. Ajoutons à cela, la réforme des conseillers prud'hommes» (307).

Même orientation avec le souci de préparer l'avenir dans la déclaration du cordonnier Steinmetz:

«Ce qu'il faut avant tout, c'est que les ouvriers se préparent par le groupement corporatif, par la création de cours professionnels et de Bourses du Travail, par l'étude approfondie de toutes les grandes questions économiques et sociales, à prendre en mains la direction de la production».

Il y a là un ensemble de revendications qui nous sont maintenant familières, que nous jugeons modérées et légitimes dans leur principe, dont la plupart ont été réalisées, mais qui surprisent les contemporains et provoquent l'indignation ou les sarcasmes des bien pensants. Parmi ces invectives, nous retiendrons ce commentaire de la conservatrice *«Revue des deux mondes»*, porte-parole autorisé de la bourgeoisie:

«Voilà; voilà le Code du travail rêvé, non par tous les ouvriers, mais par une sorte d'avant-garde bruyante qui mène à l'assaut une partie de la classe ouvrière et telles sont les grandes lignes de la réforme générale qu'on dicterait au Parlement» (308).

Mais Arthur Desjardins pouvait se rassurer car le Parlement n'était alors nullement disposé à accepter de tels principes et de telles réformes. Le problème d'une législation du travail approprié aux nouvelles conditions de l'industrie était pourtant posé. Au *«laissez faire»* des économistes libéraux, difficilement soutenable dans son intégralité, allait succéder une politique d'intervention de l'État, provoquée, parfois même imposée, par des masses ouvrières de plus en plus nombreuses, de plus en plus averties, de mieux en mieux orga-

(306) Cité dans l'article du comte d'Haussonville: *«Le combat contre la misère: coopération et participation aux bénéfices»*, *Revue des deux mondes*, 15 décembre 1885.

(307) Procès verbaux de la *Conférence internationale ouvrière*, Paris, 1887.

(308) A. Desjardins, *«Le Code civil et les ouvriers»*, *Revue des deux mondes*, 15 mars 1888.

nisées et qui agiront à la fois sur le plan syndical et sur le plan politique. A cette époque, la République est définitivement installée, son principe n'est plus guère contesté par la majorité des citoyens et les divers partis qui se disent ou se croient démocratiques, n'auront plus d'excuses pour refuser ou éluder des réformes sociales indispensables et urgentes. Toutefois, ils auront de dures batailles à mener, ils auront à triompher de redoutables coalitions d'intérêts privés habiles à se prétendre défenseurs de l'intérêt général et aussi ils craindront souvent d'inquiéter ou de mécontenter une clientèle électorale timorée et peu favorable aux innovations.

Cependant, si les ouvriers sont désormais syndiqués légalement et libres d'agir au grand jour, s'ils sont électeurs et si l'on doit tenir compte de leurs suffrages, il s'en faut que la condition des salariés soit toujours satisfaisante. Les salaires ont augmenté d'environ 18% entre 1870 et 1890, mais le coût de la vie a augmenté davantage, la journée de travail est encore longue et souvent accablante, les règlements d'atelier oppressifs et surtout l'habitat ouvrier est encore un scandale. En 1885, une enquête de Georges Picot, de l'*Académie des Sciences morales et politiques*, révèle la persistance de conditions aussi lamentables et démoralisantes que celles dénoncées par Buret et Villermé en 1840, Adolphe Blanqui en 1848 et Louis Reybaud en 1855. Voilà sa description de certains quartiers populaires:

«A Paris, rue Sainte-Marguerite et Saint-Antoine, dans les rues qui avoisinent les Halles, dans le quartier Saint-Séverin, autour de la place Maubert, on trouve des encombrements hideux que la loi ne devrait pas tolérer. Franchissez le seuil, pénétrez dans l'allée étroite et sombre, vous serez pris à la gorge par une odeur fétide, produite par les odeurs ménagères et les latrines, en avançant à tâtons, vos pieds heurtent contre les premières marches de l'escalier, si vos mains s'appuient sur le mur, vous le sentez froid et gluant. Des plombs, partout démunis de leur housse, ou des cuvettes à eaux ménagères non fermées, saturent d'émanations délétères l'air qu'on respire dans ces bouges. Pour augmenter le rendement des immeubles, les pièces ont été divisées; parmi les cabinets loués, les uns ne sont éclairés qu'en second jour, les autres ne le sont que par des châssis dormants, de sorte que l'air n'y est jamais renouvelé» (309).

Sans doute, on a beaucoup construit à Paris et on construit encore car les grands travaux ne s'arrêtent pas avec Haussmann, mais le rythme de la construction est toujours en retard sur celui de l'augmentation de la population et d'ailleurs les nouveaux immeubles, plus confortables et plus hygiéniques certes, mais de loyer notablement plus élevé, ne sont pas accessibles aux masses laborieuses chassées des maisons abattues et exilées vers la périphérie. Cette médiocre condition du logement et certainement une des causes du mécontentement des travailleurs, ils ont conscience en effet de ne profiter que très faiblement des progrès matériels et de l'équipement moderne à la réalisation desquels ils collaborent pourtant activement.

A l'usage, les ouvriers ont compris quelle arme précieuse pouvait être le syndicat si les adhérents y étaient nombreux et dynamiques, s'il était dirigé par des hommes énergiques et éclairés, associant l'intelligence au courage et la prudence à l'esprit de décision et ils se prendront à l'aimer, même quand il n'est encore qu'un modeste départ, mais sans renoncer à l'améliorer et accroître ses possibilités. Si la grande masse des salariés demeura longtemps défiante par ignorance, elle eut des dirigeants qui, malgré la surveillance et les menaces qui pesaient directement sur eux, comprirent l'importance de cette arme légale et apprirent à la manier. Mais durant les années quatre-vingt-dix, c'est seulement un petit nombre qui s'intéresse aux problèmes sociaux et songe à accorder aux déshérités cette place à laquelle ils ont droit dans la famille française.

Le patronat et les pouvoirs publics ne montraient nulle hâte à accorder les concessions, en face de ce monde du travail qui les inquiète, mais qu'ils ne connaissent guère et ne cherchent pas à mieux comprendre, leur attitude est de réserve ou d'hostilité et ils n'accordent guère plus de confiance ou de sympathie aux modérés qu'aux violents, d'où des réactions de combat chez les salariés, ce qui explique pourquoi l'époque est peu favorable à la paix sociale. Dans une atmosphère d'orage, revendications ouvrières et résistances patronales s'affrontent durement et les pouvoirs publics pesaient de tout leur poids du côté de la résistance. Les grèves étaient nombreuses, tumultueuses et provoquaient souvent des échauffourées accompagnées d'arrestations à propos desquelles les juges sévissaient sans indulgence et parfois même sans équité. Les provocations patronales et policières ne manquaient pas, pas plus que les violences populaires qui étaient d'ailleurs souvent le fait des éléments inorganisés.

Il faut retenir, à titre d'exemple, pour comprendre cette époque tourmentée, le tragique épisode de la grève de Decazeville, une grève de mineurs qui dura de janvier à juin 1886, et qui fut marquée par des actes de violence exceptionnels. En particulier, la foule des grévistes envahit un jour les bureaux de la *Compa-*

(309) Cité par H. Forestier, *«La famille ouvrière dans sa maison»*, Paris 1941. Le témoignage de Picot est de 1885, mais plus de cinquante ans plus tard, le banquier Lehideux, qui ne passait pas pour particulièrement sensible, s'écriait: *«J'ai vu des appartements dans lesquels vivent des ouvriers de Boulogne-Billancourt. Il faut que ces hommes soient des saints pour être des patriotes»*. (Cité par Alfred Fabre-Luce, *«Journal de la France»*, t.2, Paris, 1942, p.299.

gnie, s'empara de l'ingénieur Watrin, qui était particulièrement détesté, et le précipita par la fenêtre parmi d'autres manifestants qui l'achevèrent. Acte barbare et odieux, sans aucun doute, mais il faut savoir que, depuis des mois avant le conflit, Watrin poursuivait une politique systématique de diminution des salaires et qu'il recevait de la *Compagnie* une ristourne de dix pour cent sur les compressions qu'il parvenait à opérer. Cela explique, évidemment sans les justifier, les violences barbares d'une population fruste, épuisée de travail et de misère. Il faut savoir aussi que la *Compagnie des mines* avait alors pour président M. Léon Say, financier notable, administrateur en outre de la *Compagnie des Chemins de fer du Nord* et du *Journal des Débats*, parlementaire et plusieurs fois ministre, ce qui illustre superbement la collusion de la politique et de la finance. Les hommes du *Centre droit* et ceux du *Centre gauche* pouvaient différer d'opinion quant au soutien d'un ministère, mais ils étaient en complète communauté de vues quand il s'agissait de défendre les privilèges économiques et les dividendes des classes possédantes et ils ne consentaient aux réformes indispensables que contraints et forcés et avec des considérants qui prenaient parfois allure de provocations (310).

Malgré de tels épisodes révélateurs des conditions de travail et de la mentalité ouvrière et en dépit de la concentration industrielle et financière qui s'opérait sous leurs yeux, la plupart des économistes et des chefs d'entreprises, s'attardaient encore à proclamer leur foi dans un libéralisme économique, bien périmé pourtant en ce qui concernait les problèmes de la main-d'œuvre et de sa rétribution. Bien sûr, ils ne dédaignaient pas de se tourner vers l'État pour obtenir des subventions ou des tarifs douaniers protecteurs, voire des interventions militaires vengeresses, mais ils restaient idéologiquement attachés à l'autorité absolue et unique du patron dans son entreprise et se refusaient à accepter la moindre intervention venue du dehors en faveur de leurs ouvriers, la loi sociale et l'action syndicale leur étaient également odieuses, ils faisaient échec à la loi par leurs représentants au Parlement, par leur pression sur une *Inspection du Travail*, mal armée et insuffisante, et ils se défendaient contre le syndicat par le congédiement des «*meneurs*» et des «*fortes têtes*», par les listes noires et le *lock-out*.

Aussi, les possibilités d'entente étaient-elles rares. Car de leur côté, les syndicats qui commençaient à se constituer et prendre force encourageaient les ouvriers à la revendication et les partis ouvriers et socialistes qui avaient maintenant quelques représentants à la Chambre des députés, menaient au Parlement et dans le pays, des campagnes vigoureuses, dictées par les mêmes principes et visant les mêmes objectifs.

Nous pouvons retenir à ce propos quelques éléments du programme du *Parti Ouvrier*, rédigé en 1890, par Jules Guesde et Paul Lafargue:

«*Repos hebdomadaire, journée de huit heures, interdiction de travailler avant quatorze ans et surveillance protectrice des apprentis par les corporations ouvrières, minimum légal de salaire, à travail égal salaire égal, instruction scientifique et professionnelle de tous les enfants, mise à la charge de la société des vieillards et invalides du travail, responsabilité des patrons en matière d'accidents du travail, intervention des ouvriers dans l'établissement des règlements d'atelier*».

Toutes choses acquises aujourd'hui ou dont le principe n'est plus guère contesté, mais à l'époque un tel programme pouvait sembler d'une excessive ambition et même d'une flagrante absurdité. Évidemment, on pouvait bien citer quelques entreprises dans lesquelles régnait un climat de paix sociale, notamment les établissements Léon Harmel, au Val des Bois en Champagne, que nous avons déjà signalés, mais Léon Harmel était un patron d'une assez exceptionnelle qualité et ses ouvriers étaient eux aussi d'une espèce particulière: vivant à la campagne, restés presque paysans de mentalité, logés de façon décente, n'étant pas en contact avec les rancœurs et les rancunes d'autres travailleurs plus mal traités, ni avec les houles de la politique. Cette réussite, pour sympathique qu'elle soit, ne saurait être un argument en faveur du paternalisme, malgré la noblesse de sentiments qui inspirait Léon Harmel.

Qui pouvait, en effet, à cette époque, parmi les patrons comme parmi les ouvriers, souscrire à ce qu'il appelait «*un principe de droit naturel*»:

«*Le patronat est, comme son nom l'indique (patronus, dérivé de pater), une extension de la paternité. Le patron sert de protecteur et d'appui à son protégé, il s'intéresse à lui, lui vient en aide et le soutient. De l'ouvrier au patron et du patron à l'ouvrier, il y a des relations analogues à celles qui, dans les familles, rattachent les enfants au père et le père aux enfants*» (311). «*Le patron est, de la part de Dieu, investi du devoir et du droit, non seulement d'assurer la prospérité de l'exploitation, mais encore de constituer et de*

(310) Voir à propos de la grève de Decazeville, la brochure d'Alexandre Zévaès ayant ce titre, Paris, 1938.

(311) L. Harmel, «*Catéchisme du patron*», Paris 1889, p.2.

gouverner l'ensemble des personnes placées sous sa direction, selon les lois de la famille, de la société et de l'Église. S'il n'en était ainsi, les agglomérations ouvrières conduiraient nécessairement à la ruine sociale et à l'irrégion» (312).

Son paternalisme se traduisait d'ailleurs par une intervention permanente dans la vie et les idées de ses ouvriers, intervention que ceux-ci eussent pu, à bon droit, juger abusive, s'ils n'avaient pas été doués d'une particulière mentalité. Qu'on en juge:

«C'est un devoir rigoureux pour le patron, d'interdire dans son usine les mauvais livres et les mauvais journaux, du moment qu'il a la possibilité de le faire» (313).

«Il ne faut tolérer, en aucune façon, les discours contre la morale, la religion ou l'autorité. C'est une obligation pour lui, de proscrire les doctrines impies et révolutionnaires, les conversations licencieuses, les paroles obscènes, la moquerie irréligieuse, en un mot tout ce qui dans les paroles peut blesser les droits de Dieu, vicier l'esprit ou corrompre le cœur de ses ouvriers» (314).

Et naturellement, Léon Harmel condamne l'école neutre, c'est-à-dire laïque, mauvaise et dangereuse à ses yeux:

«C'est un devoir de charité pour le patron de détourner ses ouvriers d'envoyer leurs enfants à de mauvaises écoles» (315).

On comprend bien que ce paternalisme, véritable mise en tutelle, ne pouvait guère réussir ailleurs qu'au Val des Bois. Malgré les qualités personnelles de Léon Harmel, son dynamisme, sa compréhension de certains soucis d'indépendance ouvrière qui lui faisait confier la gestion de quelques œuvres ou services aux ouvriers eux-mêmes, sa direction devait parfois sembler encombrante, abusive, oppressive même et il est bien certain que les ouvriers des grands centres, ou des travailleurs du bâtiment ou de la métallurgie ne l'auraient pas longtemps tolérée.

Une hirondelle ne fait pas le printemps et on sait que le paternalisme généreux de Léon Harmel n'était guère approuvé, moins encore accepté par les autres patrons, même ceux qui partageaient ses idées religieuses. On en peut juger par les réactions que provoqua dans leurs milieux, en 1890, une proposition de loi d'Albert de Mun, qui, d'accord avec une *Conférence internationale* de Berlin, demandait comme âge minimum d'entrée au travail: douze ans dans les pays du Nord et dix ans dans les pays du Sud et envisageait en outre le repos hebdomadaire obligatoire le dimanche et une limitation du temps de travail pour les femmes et les enfants. Le patronat français se déclara presque unanimement hostile et manifesta son irritation:

«On ne s'étonnera pas que tous ceux qui ont qualité et compétence pour discuter cette question et l'éclairer de la lumière des faits, se prononcent énergiquement contre l'intervention de l'État dans notre pays. L'industrie française est unanime, et une association dont l'opinion emprunte une autorité exceptionnelle à l'expérience et au dévouement de ses membres: l'Association des patrons catholiques du Nord, n'admet pas que l'État s'immisce dans le règlement du travail, soit au point de vue de la durée, soit au point de vue du mode de labeur».

En somme, les patrons n'avaient rien compris ou ne voulaient rien comprendre, ils continuaient à penser en 1890 comme en 1830 et 1840, que *«charbonnier est maître chez lui»*, qu'ils sont comme le capitaine de navire *«seuls maîtres à bord, après Dieu»*, que leur pouvoir est, et doit être, sans limites dans leur entreprise. Ils veulent ignorer tous les changements dans les techniques, les structures, les mentalités qui ont pu se produire depuis cinquante ans. C'est ainsi qu'en juge également H. de Moly, ancien magistrat et disciple de Le Play. Il met en relief l'importance des œuvres sociales créées par le patronat du Nord et s'en autorise pour protester contre toute intervention des pouvoirs publics:

«Le jour où l'État interviendra et s'interposera entre le patron et l'ouvrier, en faveur de celui-ci, le désaccord ne fera que croître». Crainte ingénue! Mais c'était pourtant reconnaître que le désaccord existait déjà malgré tant d'admirables œuvres sociales, mais Moly conclut en condamnant sans réserve "toute intervention qui aurait pour but de modifier arbitrairement la distribution de la richesse et la répartition des produits"» (316).

Saluons en passant cet *«arbitrairement»*. Les classes favorisées jugeaient sans doute, avec M. de Moly ou avec Thiers en 1850, que cette répartition et cette distribution étaient alors parfaitement équitables et ne sauraient être améliorées. Mais les salariés n'étaient certainement pas d'accord et ils vont, sans honte aucune, contester les principes mêmes sur lesquels repose la propriété tout comme la légitimité des hiérar-

(312) Même ouvrage. Page 25.

(313) Même ouvrage, p.92.

(314) Même ouvrage, p.92.

(315) Même ouvrage, p.131.

(316) H. de Moly, *«La réglementation du travail en France et les catholiques. La Réforme sociale»*, 1890.

chies sociales établies. C'est à cette époque que s'affirme vigoureusement dans les syndicats le sentiment de la conscience de classe, l'idée que les salariés n'ont pas leur juste part et la conviction que les travailleurs doivent faire leurs affaires eux-mêmes en présence d'une indifférence et d'une incompréhension presque générales. C'est ce que déclare Victor Griffuelhes qui sera plus tard un des secrétaires de la *Confédération générale du Travail*, qu'il animera de sa foi ardente et passionnée et marquera de son empreinte de 1901 à 1907.

«Les militants veulent farouchement être menés par des ouvriers, le mouvement ouvrier est le résultat d'une longue pratique, créée bien plus par les événements que par tels ou tels hommes, cette pratique est loin d'avoir une marche régulière... il en est ainsi parce qu'elle est le produit d'une vie, chaque jour renouvelée».

Évidemment, tous les ouvriers ne suivaient pas Griffuelhes et c'était une prise de position de militant averti qu'il présentait, mais cette déclaration a pourtant une portée considérable car elle correspond à un désir confus chez beaucoup de travailleurs de la base. Et parmi ces hommes inconnus, qui, à Paris ou en province, constituaient alors les effectifs syndicaux, surgissaient parfois des militants mieux informés et plus réfléchis dont le témoignage est précieux parce qu'il exprime ce que les obscurs pensaient et sentaient confusément. Retenons par exemple pour 1890 cette déclaration d'É. Maillard, ouvrier chaudronnier, à propos de la journée de huit heures, qui est déjà la grande revendication prolétarienne et qu'il justifie en ces termes, pour appuyer la proposition d'une grande manifestation internationale le 1^{er} mai 1890:

«C'est une mise en demeure que les travailleurs intéressés adresseront à leurs gouvernants respectifs. Le temps des gémissements, des suppliques et des pétitions est passé...»

Les capitalistes, au lieu de les diminuer, voudraient augmenter les heures de travail. En effet, les longues heures passées à l'atelier sont le moyen le plus sûr pour obtenir cette atrophie morale, cet état de désignation, cet abêtissement, qui fait de l'homme libre un esclave, du travailleur une bête de somme...

Cette réforme n'est, à nos yeux, qu'un minimum des réformes exigibles; cependant, nous croyons que légalement appliquée, elle produira une amélioration sensible dans la condition des travailleurs. Nous attendons d'elle la régénération du prolétariat, une augmentation de sa dignité et de sa force intellectuelle, une augmentation et un aguerrissement de l'armée socialiste...».

Et il termine par cet appel aux travailleurs non encore organisés:

«Votre inconscience est la cause de tous nos maux, par votre indifférence coupable vous restez des êtres nuls, en dehors de l'humanité. Détachez-vous de ces faux principes, venez à nous dans nos groupements ouvriers, quels qu'ils soient: chambres syndicales ouvrières, groupements corporatifs ou groupes d'études sociales» (317).

Appel qui conserve encore toute sa valeur. Il est indispensable de nous arrêter un instant sur la propagande et les manifestations qui accompagnèrent alors l'idée de la journée de huit heures, pour en souligner l'ampleur et la puissance. Les Congrès ouvriers de Bordeaux et de Tours en 1888 avaient décidé l'organisation d'une manifestation en février 1889 mais le résultat avait été médiocre. A partir de 1890, il s'agit de manifestations de masses, fixées au premier mai et qui associent l'idée de la libération du travail à celle des *«trois huit»*, il s'agissait aussi de lui donner un caractère international en provoquant les démonstrations dans tous les pays, affirmant ainsi la solidarité de tous les travailleurs par-delà les frontières.

La propagande avait été habile et insistante dans les ateliers et sur les chantiers, et de son côté le gouvernement avait multiplié les précautions et mesures de défense, accumulant des forces de police et des troupes aux points névralgiques. Parallèlement, nombre de possédants, apeurés, quittaient une ville qu'ils craignaient de voir livrée au pillage, prenant ainsi des vacances prématurées, ou accumulaient des provisions comme en prévision d'un siège. Les espérances des uns étaient illusoires et les craintes des autres bien exagérées. Certes, ce premier mai 1890 témoigne de la vitalité et du regroupement des forces ouvrières et montre leur combativité, mais il ne fut nullement un début de révolution sociale. Toutefois, il faut bien noter qu'il eut figure d'avertissement et qu'il hâta le vote de différentes mesures, depuis longtemps à l'étude, mais qui traînaient dans les bureaux et commissions du Parlement:

- Suppression du livret ouvrier, 2 juillet 1890.
- Institution de délégués mineurs à la sécurité, 8 juillet 1890.
- Loi Bovier-Lapierre du 13 mai 1890, qui réprimait les atteintes patronales à la loi de 1884 sur les syndicats. (Cette loi fut d'ailleurs arrêtée par le Sénat et ne fut jamais votée définitivement).
- Création du *Conseil supérieur du Travail*, 22 janvier 1891.
- Création de l'Office du Travail, 20 juillet 1891.

Et il n'est pas interdit de penser que cette propagande et cette agitation qui affectèrent le monde entier,

(317) É. Maillard, «Le prolétariat international et la journée de huit heures», Bordeaux, 1890.

les discussions passionnées qu'elles suscitèrent, ne furent pas sans influence sur la publication de l'encyclopédie *«Rerum Novarum»* par le pape Léon XIII le 15 mai 1891.

Quoi qu'il en soit, cet essai de mobilisation des forces ouvrières, constituait bien un avertissement sinon la mise en demeure que réclamait É. Maillard. Le rédacteur de la conservatrice *«Illustration»* ne n'y trompa pas :

«Le mot d'ordre donné a donc été ponctuellement observé, de sorte qu'on a pu entendre à peu près partout, au lendemain de cette journée qui avait causé tant de préoccupations, sinon tant d'inquiétudes, cette phrase prononcée dans toutes les langues: "En somme, il n'y a rien eu...". Cet essai de mobilisation des forces socialistes de tous les pays a une importance qu'on ne saurait nier, car cette tentative démontre la discipline avec laquelle la classe ouvrière sait obéir à un mot d'ordre international. C'est là un avertissement qui nous semble fait pour éveiller l'attention de l'État» (318).

Et Jules Simon, de son côté, écrivait dans *«Le Temps»*, non sans quelque mélancolie :

«Ce qui est grave, c'est le fait de s'être entendu par delà les frontières, d'avoir adopté un texte de réclamation commun, d'avoir mis en mouvement un si grand nombre de personnes appartenant aux nationalités et aux professions les plus diverses, d'avoir tenu, même dans les milieux les plus enflammés, la promesse qu'on s'était faite de ne pas mêler la politique à la revendication sociale et de ne pas fournir de prétexte à la répression violente. Il y a là une modification profonde de l'ordre social» (319).

Il semble presque regretter qu'il n'y ait pas eu prétexte à répression violente. En somme, les ouvriers inquiétaient toujours, s'ils manifestaient avec calme comme quand ils revendiquaient avec violence et il y avait toujours quelque chose à leur reprocher, leur tumulte et leur excitation ou leur calme et leur discipline. Par delà les frontières, à la tribune du Reichstag, l'abbé Winterer faisait écho à Jules Simon : *«Nous ne pouvons pas oublier, déclarait-il, que les armées les plus disciplinées sont les plus redoutables».*

Si le Premier Mai 1890 n'avait pas amené une modification profonde de l'ordre social, c'était du moins une démonstration riche de promesses, et Frédéric Engels, le vieux compagnon de travail et de lutte de Karl Marx, pouvait écrire, dans la préface d'une nouvelle édition du *«Manifeste Communiste»* :

«L'Internationale est plus vivace que jamais et il ne saurait y avoir de meilleur témoignage que la journée d'aujourd'hui. Au moment où j'écris ces lignes, le prolétariat européen et américain passe la revue de ses troupes mobilisées, et c'est la mobilisation d'une armée unique, qui marche sous un drapeau unique et qui a un but prochain: la fixation par la loi de cette journée de huit heures, revendiquée déjà par le Congrès de Genève en 1866, revendiquée à nouveau par le Congrès de Paris en 1889. Le spectacle auquel ils assisteront aujourd'hui, fera voir aux capitalistes et aux landlords de tous les pays, qu'en effet les prolétaires de tous les pays sont unis».

Le Premier Mai 1891 devait être également marqué par des cortèges revendicatifs, généralement pacifiques, mais à Fourmies, dans le Nord, devait se produire un incident tragique qui impressionna douloureusement le monde du travail. Les ouvriers du textile y étaient alors en grève et, suivant la coutume de l'époque, des troupes d'infanterie avaient été amenées pour renforcer la gendarmerie, garder les usines et protéger les non grévistes. Un cortège ouvrier, où se mêlaient hommes, femmes et enfants, se heurta à une compagnie de garde et un officier trop nerveux commanda le feu qui fit neuf morts, dont une jeune fille de seize ans et un enfant de treize ans.

De telles répressions indiquent bien que la partie n'était pas encore gagnée pour le monde du travail. Tous ceux à qui les conditions de l'époque étaient favorables, se souciaient peu de les voir modifier et de perdre éventuellement tout ou partie de leurs avantages, tandis que dans les éléments populaires les indifférents, les résignés, les craintifs, étaient encore les plus nombreux. Et la doctrine de la liberté économique était commode pour justifier l'état de fait et refuser tout changement. Recueillons ce plaidoyer d'un juriste :

«Réduire la journée, c'est au suprême chef attenter à la liberté du citoyen. L'ouvrier peut établir son industrie où il lui plaît, chez lui ou chez un patron, dans une ville plutôt que dans une autre. Il peut encore discuter le prix de ses services. Et il lui serait impossible de travailler chaque jour aussi longtemps qu'il le voudrait? Le législateur lui dirait: "Tu resteras à l'atelier 12, 10 ou 8 heures et jamais plus". Ce serait reconnaître à ce législateur le droit de régler tous nos actes à sa guise... La limitation de la journée porterait atteinte la plus grave aux droits de l'homme robuste et courageux qui, pour obtenir un supplément de salaire, voudrait rester à l'atelier et ne le pourrait plus» (320).

(318) *Illustration*, mai 1890.

(319) J. Simon, *«Le Temps»*, 3 mai 1890.

(320) M. David, avocat, *«Les relations entre les patrons et les ouvriers»*. Discours à la rentrée solennelle des conférences du barreau de Poitiers, 20 décembre 1890, Poitiers, 1890.

Il faut convenir que la liberté du travail avait de singuliers défenseurs et ceux-ci des arguments un peu simplistes. Tout naturellement et conformément à une tradition bien établie, les adversaires de la réglementation mettaient aussi en avant la menace de la concurrence étrangère et l'impossibilité de toute réglementation pour le travail à domicile, autant de bonnes raisons pour ne rien faire. Pourtant, on ne pouvait ignorer qu'en France, comme à l'étranger, le travail à domicile se faisait dans des conditions lamentables, scandaleuses et pour des salaires de famine.

Dans certains ateliers ou magasins, surtout féminins, elles étaient parfois inhumaines. Une enquête de 1889, faite par les dames-patronnes de l'œuvre des cercles catholiques, que l'on ne saurait suspecter d'extrémisme ou d'arrière-pensées révolutionnaires, révèle quelques faits qui peuvent à bon droit indigner:

«Aux employées de magasin, il était souvent interdit de s'asseoir, même de s'appuyer. Une patronne fleuriste déclare qu'elle n'a pas à voir qui accouche ou n'accouche pas, et exige de son employée quelle revienne le lendemain de son accouchement, sous peine de perdre sa place. La durée du travail est de douze à treize heures, en cas de presse on prolonge jusqu'à 9, 10 et même 11 heures du soir, sans augmentation de salaire naturellement, si ce n'est quelques rares primes, chichement calculées et parcimonieusement accordées suivant le bon vouloir du patron. On travaille même le dimanche, dans neuf ateliers sur dix, il est vrai qu'il y a, dans un grand nombre de métiers, un chômage saisonnier de deux ou trois mois, qui va jusqu'à quatre dans la confection».

Mal protégées, souvent de médiocre qualification professionnelle et la plupart du temps inorganisées, les ouvrières souffraient à la fois d'un travail trop intense dans les moments de presse et de l'absence de travail pendant la morte-saison. Et les salaires sont demeurés très bas: 1,25 pour douze heures de travail dans la lingerie, 1,50 à 2,75 pour douze heures dans la blanchisserie, 1,75 à 3 francs dans l'imprimerie, 1,35 à 1,65 pour treize heures dans les fabriques de boutons, 1,25 dans la bijouterie en faux, 1,50 fr. dans une fabrique de conserves de Saint-Ouen, 2 francs dans une raffinerie de sucre pour une journée qui va de six heures du matin à dix ou onze heures du soir. Les plus hauts salaires sont de 2,50 à 3,50 fr. dans la blanchisserie de fin où ne sont employées que des professionnelles très habiles et 3 francs à 3,75 fr. dans la confection, mais il s'agit là surtout de travailleuses à domicile, qui prolongent leur journée démesurément, souvent avec l'aide d'une auxiliaire familiale.

Cependant, le 15 mai 1891, un événement important, et qui parut assez inattendu, devait marquer l'histoire ouvrière, c'est la publication de l'encyclique *«Rerum Novarum»* du pape Léon XIII, qui donnait une valeur officielle, une portée singulière et une véritable consécration à des idées et des directives qui, jusqu'alors, n'avaient été que l'expression des convictions particulières de quelques catholiques démocrates, peu nombreux, peu écoutés, et souvent regardés avec suspicion par leurs coreligionnaires et par les autorités ecclésiastiques. Cette fois, la plus haute autorité de l'Église catholique prenait parti, avec prudence certes, mais avec netteté en faveur des classes déshéritées et des travailleurs et faisait ainsi brèche dans le bloc compact des conservateurs sociaux.

Que disait cette encyclique?

«La violence des révolutions politiques a divisé le corps social en deux classes et a creusé entre elles un immense abîme. D'une part, la toute puissance de l'opulence: une faction qui, maîtresse absolue de l'industrie et du commerce, détourne le cours des richesses et fait affluer vers elle toutes les sources, faction d'ailleurs qui tient en sa main plus d'un ressort de l'administration publique. D'autre part, la faiblesse dans l'indigence, une multitude, l'âme ulcérée, toujours prête au désordre.

Les hommes des classes inférieures sont, pour la plupart, dans une situation d'infortune et de misère imméritée.

Le dernier siècle a détruit, sans rien leur substituer, les corporations anciennes qui étaient pour eux une protection, tout principe et tout sentiment religieux ont disparu des lois et des institutions publiques, et ainsi peu à peu les travailleurs isolés et sans défense, se sont vus avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée.

Une usure dévorante est venue s'ajouter encore au mal, condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain d'une insatiable cupidité.

A tout cela, il faut ajouter le monopole des travaux et des effets de commerce, devenu le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents, qui imposent ainsi un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires».

Condamnation sévère et méritée, quoique un peu tardive, des abus du capitalisme triomphant et du libéralisme économique, mais qui, malheureusement, devait longtemps demeurer toute théorique et son grand effet pratique immédiat. Ni les gouvernants, ni les possédants, ni les chefs d'entreprises, même s'ils se disaient et se croyaient catholiques, ne montrèrent beaucoup d'empressement à se rallier à la doctrine

du pape novateur et à faire passer dans les faits, les conseils d'humanité qu'il leur donnait et son sens de la justice sociale.

Certains milieux, religieux de comportement, lui firent même un accueil assez froid, très réservé, jugeant sans doute que le pape aurait mieux fait de garder le silence et de ne pas s'aventurer en terrain ni dange-reux. Le Père Rutten, de la *Société de Jésus*, a même pu parler «*d'une véritable conspiration du silence, organisée à l'égard de l'encyclique*».

«*Non seulement la plupart des industriels, mais un grand nombre de personnalités catholiques du monde de la politique et des œuvres, restèrent indifférents, souvent même hostiles à l'organisation de syndicats ouvriers autonomes et à la législation protectrice du travail en faveur des adultes*» (321).

Par ailleurs, l'encyclique n'atteignit pas non plus les masses populaires qui, en vertu de préjugés ou de convictions, conservaient une certaine méfiance à l'égard des «*curés*» et se souciaient peu de les voir inter-venir dans la vie sociale ou politique. Les éléments populaires qui votaient traditionnellement «*à gauche*», ne pouvaient oublier qu'ils avaient généralement rencontré l'Église catholique, ses ministres et ses défenseurs aux côtés de leurs adversaires de classe et ils avaient pris l'habitude de la considérer comme un obstacle à l'affranchissement du travail et des travailleurs par l'enseignement d'obéissance et de résignation qu'elle donnait. Même chez les ouvriers qui conservaient quelque liaison avec elle et lui demandaient son concours pour solenniser certaines circonstances de leur vie, il est évident que le souci du salut éternel n'était plus la préoccupation dominante, l'espérance de joies ultérieures au *Paradis*, leur semblait une compensation insuffisante de la dureté de leur condition terrestre et plutôt qu'à l'Église ou à ses représentants, ils faisaient confiance pour la défense de leurs intérêts aux syndicats ouvriers déjà réunis dans les Bourses du Travail, que le pape condamnait d'ailleurs nettement.

«*Jamais assurément, à aucune époque, on ne vit une si grande multiplicité d'associations de tout genre, surtout d'associations ouvrières. D'où viennent beaucoup d'entre elles, où elles tendent, par quelle voie, ce n'est pas ici le lieu de le rechercher. Mais c'est une opinion confirmée par de nombreux indices, qu'elles sont ordinairement gouvernées par des chefs occultes et qu'elles obéissent à un mot d'ordre également hostile au nom chrétien et à la sécurité des nations, qu'après avoir accaparé toutes les entreprises, s'il se trouve des ouvriers qui se refusent à entrer dans leur sein, elles leur feraient expier ce refus par la misère. Dans cet état de choses, les ouvriers chrétiens n'ont plus qu'à choisir entre deux partis: ou s'inscrire dans ces associations périlleuses pour la religion, ou en former eux-mêmes d'autres et unir leurs forces, afin de pouvoir se soustraire hardiment à un joug si injuste et si intolérable. Qu'il faille opter pour ce dernier parti, est-il personne, ayant vraiment à cœur d'arracher le plus grand bien de l'humanité à un péril imminent, qui puisse avoir là-dessus le moindre doute*» (322).

C'était inviter assez nettement les ouvriers catholiques à former leurs propres organisations pour s'op-poser aux syndicats «*rouges*», que le pape supposait toujours hantés et manœuvrés par la mystérieuse et diabolique *Internationale*. Évidemment, il y avait dans l'encyclique maintes thèses qui rejoignaient directe-ment celles des cercles catholiques d'ouvriers qui, rappelons-le, accueillait les patrons et les membres des classes dirigeantes et songeaient à réconcilier le travail et le capital. Un même esprit les animait et le R. P. Pascal le soulignera:

«*Nul ne trouvera mauvais que je constate simplement, modestement, fermement aussi, la concordance des doctrines soutenues par "l'École de l'Œuvre des Cercles Catholiques", avec la constitution Rerum No-varum*» (323).

C'était rappeler aux patrons trop conservateurs que la plus haute autorité de l'Église venait de se pro-noncer pour une politique de réformes sociales. Et nombre de travailleurs catholiques, considérant qu'on leur conseillait désormais le groupement corporatif, en profitèrent pour former leurs propres syndicats, pour étudier leurs propres problèmes, présenter les solutions qu'ils jugeaient les meilleures, et par la force des choses, ils se trouvèrent plus d'une fois en opposition, même en conflit, avec l'Église qui prétendait les diri-ger, comme avec le patronat auquel on leur avait appris à obéir. Avec prudence, ils constitueront donc des syndicats timorés et déférents à l'origine, mais qui ne tarderont pas à manifester quelque indépendance et plus tard n'hésiteront pas à conclure des accords et des alliances avec les syndicats de la C.G.T. réputés mécréants et révolutionnaires.

(321) Rutten - «*Doctrine sociale de l'Église*». Paris - 1932.

(322) Pape Léon XIII - Encyclique «*Rerum Novarum*».

(323) R.P. de Pascal - «*Étude sur l'Encyclique* ». *De conditione officium*. Association catholique. 15 juillet 1891.

Cependant l'économie libérale conservera longtemps encore un grand prestige et des partisans convaincus; et quand Jules Huret mènera en 1892, sa fameuse enquête sur «*La Question Sociale*», il obtiendra quelques réponses révélatrices qui montrent bien que les idées cheminent lentement. Par exemple, celle du Duc de La Rochefoucauld Doudeauville, président de la droite royaliste de la Chambre, catholique fervent naturellement et aussi très riche et philanthrope: «*Êtes-vous favorable à l'intervention légale?*», lui demande-t-on; «*Pas du tout, pas du tout! Le gouvernement ne peut rien faire. Quand il intervient entre les patrons et les ouvriers, c'est toujours le patron qui pâtit. Moi, je suis pour la liberté, voilà! La liberté pour tous. De quel droit allez-vous empêcher une brave femme de travailler la nuit pour finir une toilette qu'elle a promise pour le bal du lendemain? De quel droit défendez-vous à cet homme de travailler une ou deux heures de plus parce que sa femme est en couches, ou que ses enfants sont malades? Et pourquoi m'interdire à moi, fabricant de faïences, de faire gagner quelques sous à cet enfant, s'il peut, sans se fatiguer, s'amuser à planter de petits clous dans du sable, par exemple?*» (324).

Singuliers arguments pour défendre le travail de nuit et le travail des enfants, mais le philanthrope, plus riche sans doute de millions que de cervelle, n'y entendait pas malice et des milliers, sinon des millions, de Français le rejoignaient dans cette opposition à toute intervention des pouvoirs publics dans ces problèmes du travail.

Et voici maintenant la déclaration de M. Schneider, le tout puissant et dictatorial maître de forges du Creusot. Elle est bien telle qu'on pouvait l'attendre: «*La journée de huit heures, c'est encore un dada du boulangisme. Dans cinq ou six ans, on n'y pensera plus, on aura inventé autre chose. Pour moi, la vérité, c'est qu'un ouvrier bien portant peut très bien faire ses dix heures de travail par jour et qu'on doit le laisser libre de travailler davantage*».

Et il ajoutait avec superbe: «*Les ouvriers ont le plus profond mépris pour toutes ces théories socialistes, et surtout pour les hommes qui espèrent s'en servir pour les bernier*» (325).

On peut penser que M. Schneider voyait les problèmes d'un peu loin, et qu'il connaissait bien mal la mentalité de ses salariés. Les ouvriers de ses laminoirs et de ses fonderies avaient sans doute une opinion différente sur le problème des huit heures et la grève de 1898 allait lui montrer qu'ils n'étaient pas tellement hostiles et pleins de mépris, en face des revendications que présentaient leurs dirigeants. Et les événements devaient confirmer que la question des huit heures ne fut pas oubliée au bout de cinq ou six ans, mais qu'au contraire elle demeura un mot d'ordre du travail organisé jusqu'à ce que satisfaction eut été obtenue.

Ne négligeons pas non plus la réponse de M. Cousté, gros entrepreneur de bâtiment et président de la *Chambre de Commerce de Paris*: «*Ceux qui disent que les ouvriers meurent de faim se trompent. Jamais l'ouvrier n'a été plus heureux qu'aujourd'hui. Pour ne vous parler que de mon industrie, celle du bâtiment, je puis vous affirmer que nos limousins, nos maçons se font de dix à quinze francs par jour et se retirent tous dans leur pays après quinze, vingt ans de travail, avec de petites économies; ils font bâtir une maisonnette avec ça et sont tout à fait heureux. Et quant à la cherté de la vie, c'est encore une erreur. Les loyers n'ont que peu augmenté, les vêtements sont à bon marché, et quant au bouillon et au bœuf du déjeuner, je peux vous en parler moi, car je l'ai mangé... Et bien, de mon temps, ça coûtait neuf sous et aujourd'hui c'est encore neuf sous, seulement le prix de la journée d'un ouvrier a doublé*».

Et voici sa conclusion: «*Avec tous ces meneurs, on ne sait jamais où on va. Mais quant aux vrais ouvriers français, à la bonne moyenne, ils ne pensent pas du bien de ces balivernes (les lois protectrices du travail), ils savent très bien qu'il n'y a encore que la liberté du travail, telle que nous l'avons, qui peut leur donner satisfaction*» (326).

L'enquête de Jules Huret révéla évidemment des prises de position et des points de vue assez différents, mais dans l'ensemble on peut bien dire que les employeurs se montrèrent peu compréhensifs et peu clairvoyants, se défiant de toute organisation ouvrière, même si elle était catholique, parce que génératrice de troubles, et trop facilement persuadés que la vieille formule du libéralisme économique arrangerait tout.

C'est pourquoi les syndicats catholiques, malgré leur grand désir de paix sociale, de conciliation, de collaboration même, la considération respectueuse qu'ils témoignaient aux hiérarchies, furent aussi traités en suspects et ne tardèrent pas à réagir en mettant l'accent sur le respect dû à toute personnalité humaine, sur la nécessité de ne pas huiler l'ouvrier comme une machine ou comme un éternel enfant. Un de leurs historiens, Max Turman, a insisté à maintes reprises sur ce trait de caractère qu'il juge, avec raison, essentiel:

(324) Jules Huret - «*Enquête sur la question sociale*» - Paris 1897 - p.112.

(325) J. Huret - Ouvrage cité - p.34.

(326) J. Huret - Ouvrage cité - p.53.

«Les économistes libéraux considèrent le travail comme une simple marchandise soumise à la loi de l'offre et de la demande. Les sociologues catholiques estiment, au contraire, que le travail est avant tout un acte humain, l'acte par lequel l'homme, obéissant à la loi divine, gagne son pain à la sueur de son front. Pour eux, l'ouvrier, si infime que soit sa condition, si machinal que soit son rôle, est autre chose que le prolongement de l'outil-machine, c'est un être intelligent et responsable, dont on doit respecter la dignité, égale à la dignité de tous les autres hommes» (327).

La même préoccupation se retrouve d'ailleurs dans les débats du Congrès ouvrier chrétien régional de Reims, en 1893: *«Une des grandes causes du dédain que beaucoup d'ouvriers manifestent à l'égard de leurs patrons, vient de ce que ceux-ci ne sont pas assez connus de leurs ouvriers, et on peut dire que les trois-quarts des patrons qui occupent en moyenne deux cents ouvriers, auraient bien du mal pour en désigner une vingtaine par leurs noms, c'est ce qui fait souvent dire aux ouvriers, qu'aux yeux des patrons, ils ne sont que des machines et malheureusement, trop souvent hélas, ils n'ont pas tort, car beaucoup de patrons agissent à leur égard comme si réellement les ouvriers n'étaient pas leurs semblables. Ils les considèrent comme tout au plus bons à faire grossir leur capital. Tant qu'il en sera ainsi, l'accord ne sera pas facile à faire, il faut que le patron tende une main fraternelle à l'ouvrier» (328).*

La formulation est gauche, maladroite, mais sous sa modération, perce quelque amertume, et on retrouve chez ces travailleurs chrétiens, le même souci d'être traités en hommes, en hommes libres, et non seulement en rouages de la production, qui animait les ouvriers syndiqués. Ces progrès dans l'organisation ouvrière, cette nouvelle orientation des esprits qui gagne des secteurs jusqu'alors résignés et soumis, cette montée des revendications, inquiétaient les conservateurs et l'économiste Anatole Leroy-Beaulieu, leur porte-parole, morigène vertement les syndicats, coupables de *«lèse-paix sociale»*. Il n'y ménage ni les apostrophes grandiloquentes et déclamatoires, ni les truismes et les clichés, persuadé peut-être qu'il les impressionnera et les ramènera à la sagesse: *«Les syndicats ouvriers emplissent l'air de leurs fanfares belliqueuses. Leurs parrains du Palais Bourbon et de l'Hôtel-de-Ville ont beau nous promettre la paix en leur nom, ce n'est pas avec le rameau d'olivier qu'ils se présentent à nous et ce n'est pas encore la paix qu'on se vante de préparer à la Bourse du Travail... Leur étendard de prédilection nous le connaissons, c'est celui que, sur nos places publiques, ils portent encore enroulé dans son étui, en attendant de le faire flotter au vent sur les monuments de notre capitale, c'est le drapeau rouge, la couleur de la haine et l'emblème de la lutte des classes, qui ne reculera pas devant un fleuve de sang. Ces syndicats, à peine nés d'hier, les chefs qui les mènent, ne se font pas prier pour le confesser, et qu'ils nous apportent dans leurs statuts, c'est la guerre et non la paix, et c'est justement parce qu'il leur manque la seule chose qui puisse inspirer l'amour de la paix: l'esprit chrétien» (329).*

Que pensait donc M. Leroy-Beaulieu des syndicats chrétiens? Pourtant l'économiste essaye de comprendre les raisons du mécontentement croissant des travailleurs et il en donne quelques raisons embarrassées: *«S'ils regardent derrière eux le chemin parcouru depuis un siècle, les travailleurs, loin de jeter l'anathème sur la société contemporaine, la béniraient. Mais ce qui les irrite contre elle, c'est beaucoup moins leurs souffrances d'aujourd'hui, que leurs progrès d'hier. Ne soyons pas dupes des apparences, si notre société est plus agitée, plus travaillée de convulsions internes, ce n'est point que la situation des classes populaires soit pire qu'aux époques précédentes, c'est plutôt parce qu'elle est sensiblement meilleure, c'est que les améliorations obtenues rendent les masses ouvrières plus rebelles aux maux du jour et plus ambitieuses de conquêtes nouvelles. Je dirai de l'ouvrier et du Quatrième-État, ce que Tocqueville a dit du Tiers-État et de la bourgeoisie à la veille de la Révolution: c'est de ses progrès mêmes que proviennent ses impatiences et ses exigences. La misère, en se faisant plus rare, choque davantage. L'ouvrier, redevenu un homme et un citoyen, supporte avec colère des maux qu'autrefois il endurait sans révolte... Ses besoins ou ses appétits ont cru avec son bien-être, avec son instruction, avec ses libertés» (330).*

Tout cela est assez exact et d'ailleurs parfaitement justifié et compréhensible, un commencement d'indépendance rend insupportables des servitudes longtemps subies sans réaction, sinon sans douleur et sans colère. Leroy-Beaulieu ne dissimule pas les inquiétudes de sa classe, mais il reconnaît pourtant la valeur de cet esprit d'indépendance et de son souci de dignité qui se manifestent dans la classe ouvrière, tout en déplorant que la patience et l'humilité chrétienne lui fassent souvent défaut, mais il n'est pas sans apercevoir tout ce qui, dans la société de son temps, s'oppose à la généralisation de ce paternalisme charitable

(327) M. Turmann - «Le développement du catholicisme social depuis l'encyclique "Rerum Novarum"» - Paris 1900 -p.22.

(328) Compte rendu du Congrès de Reims - 20, 21 et 22 mai 1893.

(329) A. Leroy-Beaulieu - «La papauté, le socialisme et la démocratie» - Revue des deux mondes -1^{er} mars 1892.

(330) A. Leroy-Beaulieu - «La papauté et la démocratie» - Revue des deux mondes - 1^{er} décembre 1892.

et chrétien que recommandait le pape Léon XIII: «*Ces sociétés de patronage, qui en tant de contrées ont rendu d'incontestables services, sont généralement mal vues de l'ouvrier, par cela seul qu'elles le placent dans une situation d'infériorité vis-à-vis du patron, vis-à-vis du bourgeois, son orgueil, ou ce qu'il appelle le sentiment de sa dignité, y répugne. Pour l'y ramener, il faudrait lui inculquer ce qui presque partout lui fait défaut: l'humilité chrétienne. Les bienfaits qui paraissent faire de lui l'obligé d'une autre classe, il ne les supporte qu'avec impatience. A l'instar des travailleurs anglais, jaloux de tout ce qui a l'air d'une tutelle du maître, les ouvriers du continent se montrent de plus en plus défiants de tout patronage. Bientôt, il n'y aura plus, pour s'y résigner, que les enfants, les apprentis, les jeunes filles; les adultes repoussent tout ce qui ressemble à une sujétion, à une dépendance de classe. Leur prétention est d'être mis sur le même pied que les patrons, ils ne veulent rien avoir de commun avec eux en dehors de l'usine, à moins d'être traités par eux en égaux*» (331).

C'était bien cela, en effet. Il ne nous semble pas qu'on puisse sérieusement reprocher aux travailleurs manuels cet esprit d'indépendance et le sentiment accru de leur dignité. Quoi qu'il en soit, la question des rapports du travail était maintenant nettement posée, irritante, inquiétante, et il n'était plus possible de la nier ou de feindre de l'ignorer. Des prudents ou des habiles essayent pourtant encore de s'en tenir à l'écart et de dégager leur responsabilité, par exemple Monseigneur d'Hulst, recteur de l'*Institut catholique de Paris* et député, qui déclarait à la tribune de la Chambre, le 27 juin 1896: «*Si de nos jours cette grande évolution ou révolution économique, qui a eu pour cause la transformation du travail humain par la science et coïncide avec une certaine aggravation des souffrances de la classe laborieuse, ou tout au moins d'une partie de cette classe, ce que je ne prétends pas nier, c'est que cette transformation qui était bonne en elle-même, comme tout ce qui représente un progrès de l'esprit humain, s'est faite sous l'inspiration d'une bourgeoisie qui s'est vantée, elle même, d'être fille de Voltaire. En sorte que ce n'est vraiment pas à l'Église, ni au christianisme, que vous devez en demander compte*».

On ne s'attendait guère à voir Voltaire en cette affaire. L'explication reste quand même quelque peu embarrassée et Mgr d'Hulst déplace la question. Personne ne songeait à rendre l'Église responsable de la transformation des conditions de travail, ni des misères de la condition ouvrière, mais certains, même parmi ses fidèles, lui reprochaient d'avoir trop longtemps gardé le silence sur ces misères, de n'avoir pas prît parti plus nettement en faveur des miséreux et ils lui demandaient d'intervenir activement sur le problème social et de mettre son autorité, encore considérable, au service des déshérités. Quant à la bourgeoisie il y avait déjà longtemps qu'elle avait renoncé à Voltaire pour se tourner vers M. de Falloux et Mgr d'Hulst ne pouvait pas l'ignorer.

Au Congrès de la Fédération des Bourses, à Toulouse, en 1893, nous verrons s'affirmer nettement une fois de plus, le souci d'indépendance des travailleurs, leur susceptibilité ombrageuse. Il s'agissait de savoir si les *Bourses du travail*, qui étaient alors en voie de création et connaissaient de grosses difficultés matérielles, devaient demander à être reconnues d'utilité publique, ce qui lui aurait valu des avantages financiers non négligeables, mais donnerait aux pouvoirs publics quelque emprise sur leur fonctionnement. La plupart des délégués manifestèrent leur hostilité à une telle demande, Besset de Paris notamment, ce qui expliqua que si la Bourse de Paris était reconnue d'utilité publique, elle ne l'avait pas demandé et que c'était une manœuvre du ministre Constans, pour pouvoir s'immiscer dans son administration, ce qu'elle n'avait jamais toléré. Seuls, les délégués de Saint-Étienne, de Roanne et de Toulouse se montrèrent plutôt favorables à la reconnaissance d'utilité publique, pour soustraire les Bourses à l'incertitude des fluctuations de la politique locale, mais, ajoutaient-ils, «*nous n'avons jamais admis que les municipalités qui semblent avoir un droit de contrôle par les subsides qu'elles accordent, aient ce droit, et nous devons nous refuser à toute ingérence*» (332).

Dans le groupe des possédants, malgré l'encyclique de Léon XIII, les réactions hostiles du patronat et des partis conservateurs ne manquaient pas. Beaucoup de parlementaires de droite ne se souciaient pas plus des objurgations du pape en matière sociale que de ses conseils en matière politique, ils se refusaient au juste salaire comme au ralliement, et n'acceptaient de l'Église que les conseils et les directives qui suivaient leur propre orientation. Aussi, n'hésitaient-ils pas à préconiser les vigoureuses mesures de police, suprême ressource des bien-pourvus dans l'embarras et des privilégiés dont les prérogatives sont menacées. En 1892, Jules Delafosse, député conservateur du Calvados, pouvait encore écrire:

«*Ce que devrait faire un gouvernement conscient de son devoir ni soucieux de le remplir? Il interdirait à tout étranger de se mêler de la grève, il casserait les délibérations des conseils municipaux qui emploient*

(331) A. Leroy-Beaulieu - «*La papauté, le socialisme et la démocratie*» - Revue des deux mondes - 1^{er} mars 1892.

(332) Compte rendu du Congrès de la Fédération des Bourses - Toulouse - 1893.

l'argent des contribuables en subventions aux grévistes, il dissoudrait les conseils municipaux eux-mêmes pour cause de détournement et de rébellion. Et si d'aventure, quelque agitateur député s'avillit de franchir la zone où doivent se débattre librement et pacifiquement les intérêts aux prises, il confierait aux gendarmes le soin de le recevoir et de l'héberger» (333).

Et l'on devine ce que la politique, les querelles et les rancunes locales pouvaient faire déclarer à certains élus ou certains patrons, ce que l'on pouvait écrire à ce sujet dans des feuilles qui se prétendaient défenseurs du bon sens et des saines traditions. Rien d'étonnant à ce que ces propos et ces écrits amplifiés et déformés aient largement contribué à créer ou envenimer ce climat de guerre sociale qu'on trouve en France à la fin du siècle, à provoquer des violences verbales ou matérielles, des manifestations tumultueuses et des conflits sanglants.

En 1892, quand le journaliste Jules Huret enquêtait sur la question sociale, il avait obtenu du baron Alphonse de Rothschild, qu'il était allé interroger à Dinard, effarante déclaration suivante:

«Je n'y crois pas, pour ma part, à ce mouvement ouvrier, je suis sûr que les ouvriers - je parle en général - sont très satisfaits de leur sort, qu'ils ne se plaignent pas du tout et ne s'occupent pas de ce qu'on appelle le socialisme? Certes, il y a des meneurs, qui tâchent de faire le plus de bruit possible autour de leurs personnes, mais ces gens-là n'ont aucune prise, aucune influence sur les ouvriers honnêtes, responsables et travailleurs, car il faut distinguer entre les bons et les mauvais ouvriers.

Ainsi, il est absolument faux que les bons ouvriers demandent la journée de huit heures, ceux qui la demandent, ce sont les paresseux et les incapables... mais les autres, les pères de famille sérieux et rangés, n'entendent pas du tout qu'on les empêche de travailler le temps qu'ils jugent utile à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Mais quand même, admettons qu'on les force tous à ne travailler que 8 heures. Savez-vous ce qu'ils feront, la majorité? Eh bien! Ils iront boire, ils iront davantage au cabaret, voilà tout. Que voulez-vous qu'ils fassent?» (334).

Quoi? Même les bons ouvriers, ces travailleurs honnêtes et responsables, ces pères de famille sérieux et rangés iraient aussi au cabaret? On se demande quels ouvriers le baron de Rothschild avait observés et interrogés, ce qu'il pouvait savoir et comprendre de leur désir de limiter la durée de la journée de travail? Croyait-il vraiment que ceux de la mine, des verreries, des hauts-fourneaux, les cheminots de la *Compagnie du Nord* aux destinées de laquelle il présidait, ne souhaitaient pas vivement une diminution de leur labeur quotidien? Mais de tels préjugés et de tels jugements, pour le moins sommaires, étaient alors généralement répandus et ils montrent bien que l'existence de classes sociales et l'opposition d'intérêts entre ces classes, n'étaient pas une simple vue de l'esprit et n'étaient pas dus à la seule imagination ouvrière ou aux rêveries de théoriciens.

On peut comprendre que les réactions ouvrières aient été parfois vives et passionnées, qu'elles aient pu ou paru manquer de mesure et d'équité. Pourtant, certains des meilleurs militants montraient une remarquable pondération et une évidente élévation d'esprit, qui attestaient la présence d'une véritable élite ouvrière. Par exemple, l'ouvrier typographe F. Fagnot, qui déclarait dans une conférence faite à Clermont-Ferrand sous les auspices du cercle des prolétaires positivistes:

«S'il est bien évident que le point de vue économique matériel est à la base de la réorganisation sociale, il ne s'ensuit pas qu'il faille admettre la théorie de Karl Marx, qui affirme que la question sociale moderne est exclusivement une question d'estomac. L'ouvrier, une fois un salaire convenable obtenu, pour une journée de travail progressivement réduite, a encore des besoins intellectuels à satisfaire, besoins presque aussi urgents que les premiers, à notre époque où l'esprit positif et scientifique remplace de plus en plus les vieilles croyances indémontrables à l'abri desquelles la civilisation s'était jusqu'alors développée. Nous avons droit à cet immense et fécond patrimoine intellectuel et moral, lentement élaboré par l'humanité pour assurer le bien-être et le bonheur croissant de ses membres» (335).

Par exemple, encore, l'ouvrier mécanicien Victor Pion, évoquant les bases du syndicalisme, tel que le comprenaient ses pionniers:

(333) J. Delafosse - *«Philosophie des grèves»* (4 novembre 1892) dans *«Études et portraits»* - Paris - 1894.

(334) *«Le Figaro»*, 14 septembre 1892. Cette enquête de J. Huret, que nous avons déjà citée a été publiée plus tard en volume. Enquête sur la question sociale. Paris 1897. Elle constitue un document de premier ordre et accablant.

(335) Conférence du 1^{er} mai 1893, Clermont-Ferrand, 1893. Le cercle positiviste recruta, à la fin du 19^{ème} siècle, un assez grand nombre d'adhérents dans la corporation du Livre. Auguste Keufer, qui fut longtemps le secrétaire de la Fédération en était membre et fut même l'un de ses présidents et de ses animateurs.

«Le syndicat moralise les hommes, forme les cœurs et rapproche les intelligences. Il nous enseigne à vivre en commun, il étend à l'ensemble des déshérités la fraternelle urbanité qui forme la famille.

Son éducation doit être désormais l'élément et la garantie de l'égalité, ainsi que la base de l'unité morale et politique» (336).

Sous la gaucherie de la forme, on distingue cependant une idéologie qui, au delà de l'étroit corporatisme et des intérêts matériels immédiats, fait appel à la solidarité ouvrière et affirme l'importance primordiale de l'éducation pour amener un nouveau style de vie.

L'opposition grandissait donc entre les résistances patronales et les revendications ouvrières. Nous dirions aujourd'hui que *«les positions se durcissaient»* et que les chances de conciliation, même de négociations courtoises semblaient s'amenuiser, les adversaires ne se situent plus sur le même plan et ne semblent plus parler la même langue. Anatole Leroy-Beaulieu le signale et, à la fois, s'en inquiète et s'en désole :

«Des chefs d'industrie, dont le nombre grandit tous les jours, s'appliquant à prendre sur eux les devoirs multiples d'un patronage véritable, mais loin de s'en applaudir, les ouvriers sont plutôt enclins à s'en offusquer. Si le chef d'industrie montre quelque disposition à devenir un patron, un protecteur effectif, l'ouvrier n'en montre guère à devenir un protégé, un vassal, un client. Contraint par la nécessité d'accepter le travail d'un maître bourgeois, il n'accepte point de subordination morale. Il s'estime, dans son cœur, l'égal de son maître, et s'il lui faut obéir, il préfère se regarder comme un serf, un esclave assujéti par la force et guettant l'heure de la révolte.

... Au lieu des sentiments de foi et de solidarité qui liaient le seigneur et ses hommes et le vassal à son suzerain, l'esprit de défiance et de haine, d'inférieur à supérieur, d'ouvrier à patron, souffle presque partout dans nos ateliers. La devise féodale était "Dieu et mon Seigneur", leur devise est "Ni Dieu, ni maître"» (337).

Leroy-Beaulieu se faisait certes quelques illusions quant à la concorde et l'harmonie qui auraient régné en permanence dans la société féodale ou à la loyauté sans faille dans les relations entre suzerains et vassaux, mais il voyait juste quand il signalait que les ouvriers n'acceptaient plus sans impatience, ces rapports de subordination et de dépendance, cette condition humiliée qui avaient été leur lot pendant si longtemps. Peut-être le souvenir des journées révolutionnaires, des brefs triomphes et des déceptions et répressions qui les avaient suivies, n'étaient-ils pas étrangers à ce nouvel état d'esprit, à ce repliement sur soi, sur un groupe qui se veut hostile parce qu'il se sent méprisé et menacé. Le souvenir de la Commune et de la Semaine sanglante est encore bien vivant dans les ateliers de Paris où travaillent nombre d'anciens fédérés et cela explique certaines rancœurs et certaines impatiences, un extrémisme et un ouvriérisme qui ne sont que des réactions de défense. En outre, si les idées ont évolué, si l'autorité patronale qui semblait de droit divin et paraissait se justifier par une tradition ancienne, n'était plus acceptée, même dans son principe, les salariés, en invoquant leur grand nombre qui fait leur force, l'utilité de leur rôle et le principe d'égalité, vont être amenés à contester aussi l'autorité des classes dirigeantes et le principe même de la propriété. Si leurs arguments peuvent manquer de force ou de clarté, ils sentent confusément qu'étant les artisans indispensables de l'activité et de la prospérité industrielles, ils ont le droit d'en réclamer une partie des avantages.

Jusqu'alors, et ils l'ont pu maintes fois constater, on ne leur concédait que chichement, et comme à regret, des améliorations de portée médiocre et dont le principe même était souvent remis en question, souvent ils devaient les arracher par des grèves douloureuses dont l'issue était toujours incertaine et qui, même victorieuses, obligeaient à des sacrifices pénibles et faisaient des victimes, et de tout cela ils gardent quelque amertume.

Le journaliste Hector Dépassé, modéré, devra reconnaître que ces actions de force étaient nécessaires, que les tendances conservatrices du patronat les rendaient inévitables :

«Il est, par malheur, trop certain, que les ouvriers ne sont presque jamais arrivés à une amélioration de leur sort que par la grève. Dans les statistique des grèves, on en note à peine un tiers qui aient abouti à des résultats immédiatement favorables aux ouvriers, mais d'une façon plus générale et plus haute, il est visible que le progrès des classes ouvrières s'accomplit par une lutte incessante. L'augmentation des salaires, la diminution des heures et l'acquisition de nouvelles garanties matérielles et morales, sont en rapport direct avec l'agitation qui s'est déclarée dans la sphère du travail depuis vingt-cinq ans» (338).

(336) V. Pion, *«L'ouvrier en 1893»*, Besançon, 1893. La brochure fut publiée par la *Chambre syndicale des ouvriers métallurgistes*, ce qui indique qu'elle correspondait aux opinions de la majorité.

(337) A. Leroy-Beaulieu, *«Le règne de l'argent»*, Revue des deux mondes, 1^{er} juin 1894.

(338) H. Dépassé, *«Transformations sociales»*, Paris, 1894, p.49.

Un nouvel état d'esprit prolétarien, adapté aux conditions et problèmes du temps était donc en train de se former, celui du militant syndicaliste. Dès ses débuts, le mouvement syndical français s'affirme vivant et complexe, tumultueux et désordonné, diront quelques critiques, son importance ne vient pas de l'ampleur de ses effectifs, qui restèrent pendant longtemps assez faibles, «une minorité agissante», comme l'on disait, ni de ses moyens financiers, qui furent toujours des plus modestes, ni de ses installations matérielles, indigentes et parfois plus que sommaires, mais de l'originalité de sa pensée et de sa tactique et de la qualité de ses militants, il ne s'agit pas de le proclamer supérieur aux mouvements ouvriers dans les autres pays ou de la proposer en exemple, mais seulement de rappeler qu'il a eu son caractère et sa destinée propres. Même à ses débuts, l'organisation syndicale ne se borne pas à suivre les sentiers battus, à obéir à des mots d'ordre, fussent-ils donnés par des théoriciens prestigieux et de grande autorité, mais elle élabore au jour le jour sa doctrine, l'accommodant aux circonstances, aux besoins, aux possibilités et se refusant obstinément à confondre son action avec celle des politiques. En raison du principe d'autonomie qui avait présidé à l'organisation du mouvement, chaque syndicat, chaque union locale, chaque fédération pouvait avoir son point de vue particulier et le défendre librement, mener son action suivant ses vues, mais il va de soi que les tendances générales sont partout les mêmes.

Jean Vial a mis en lumière quelques-unes de ces tendances dans son excellent ouvrage «*La coutume chapelière*», mais on pourrait lire maintes remarques analogues de l'histoire des autres fédérations ni elle était partout écrite.

«Un esprit commun vivait dans le syndicalisme français, mais sous le signe de la compréhension réciproque et non de la discipline.

En fait, l'action presque uniquement politique des centres lainiers du Midi rouge, le conservatisme de Chazeilles-sous-Lyon, l'opportunisme de Lyon, le dogmatisme d'Albi, l'esprit confédéral de Bourg-de-Péage, la solidarité grandissante de Paris et son mutuellisme persistant se complétaient admirablement; entre les tendances fédéralistes de Dejeante, la théorie centralisatrice de Stattbacher (Fabérot) le tribun et l'esprit modéré mais précis de Charosset le comptable, la Commission administrative réalisait un compromis permanent qui épousait le profil même de la vie; la pensée du tribun rejetée dans l'idéal calmait les désespérés ou les impatients, mais c'était très modestement les conseils du comptable qui, au choc de chaque jour, protégeaient le mouvement et le faisaient vivre» (339).

La petite fédération de la Chapellerie ne compte guère que 1.500 à 3.500 membres sur un total de 10 à 15.000 ouvriers dans la corporation, ce qui lui valut maintes fois le dédain d'organisations plus puissantes, plus riches et plus centralisées, comme il s'en trouvait dans le syndicalisme anglais ou allemand par exemple, mais son action et son rayonnement n'étaient nullement méprisables. Elle était en tout cas bien adaptée aux conditions de la vie syndicale et à la mentalité françaises.

En 1892, Victor Dejeante, élu député, renonça à son mandat de secrétaire de Fédération, au moment où Victor Griffuelhes animait l'action ouvrière contre l'emprise politique sur les syndicats. Commentant le *Congrès socialiste international* de Zurich en 1893 et l'attitude de conformisme et de quasi-adoration des participants devant Bebel, le dirigeant des sociaux-démocrates allemands, qui faisait un peu figure de pape du marxisme, l'ouvrier chapelier Desmurs écrivait dans «*L'ouvrier chapelier*» du 10 septembre:

« Il y a un socialisme national qui répond à nos besoins, à notre tempérament, ce qui ne nous empêche nullement d'aider nos frères étrangers. Au portrait de leurs grands hommes il ne manquerait plus que le cierge et pas mal d'imbéciles pour s'agenouiller devant. J'ai toujours détesté les pontifes, les prophètes. Affaire de tempérament! ».

Jugement sans indulgence, langage sans finesse et non exempt de sectarisme, mais attitude qui mérite d'être retenue à cette époque car elle illustre bien ce souci d'indépendance qui demeura la marque du syndicalisme et du syndicaliste français, bien persuadés, avec Eugène Pottier, le poète de *l'Internationale*:

«Il n'est pas de sauveur suprême, Ni Dieu, ni César, ni tribun, Producteurs, sauvons-nous nous-mêmes...».

C'est le même sentiment qu'exprimera en 1895 Fernand Pelloutier, une des grandes figures de notre mouvement, quand il écrira:

«Nous sommes les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures, y compris celle du prolétariat, et les amants passionnés de la culture de soi-même».

Quelques-unes des qualités populaires traditionnelles: la simplicité, la franchise, la loyauté, l'honnêteté,

(339) J. Vial, «*La coutume chapelière*», Paris, 1941, p.325.

s'accordent mal avec les tractations des périodes électorales, avec les compromissions et complaisances que l'on juge trop facilement inséparables de la vie politique et de l'exercice du pouvoir, les hommes des métiers ne pouvaient pas ignorer les scandales financiers qui trop souvent éclaboussaient le régime ou les partis et cela les amenait à porter sur le personnel parlementaire dans son ensemble des jugements sans indulgence, et peut-être parfois sans équité, jugements sans doute exagérés, insuffisamment justifiés, mais qu'ils tenaient pour fondés et qui les portaient à se défier de l'action législative comme des élus, suspects de faiblesse ou de vénalité. Certes leur information était insuffisante, mais ils pouvaient sur ce point se réclamer des jugements également sévères de certains observateurs bourgeois, qui eux aussi dénonçaient cette collusion de la politique et des affaires, des pouvoirs publics et de la finance, qui d'ailleurs n'a pas fini de se manifester. Rapportons-nous encore à Anatole Leroy-Beaulieu :

«Sénateurs et députés de droite, de gauche, du centre, remarquait, il y a une quinzaine d'années déjà, un journal indépendant (il s'agit de «L'Économiste français» du 8 novembre 1879), se jettent sur les sociétés financières comme sur une proie, le titre d'ancien ministre vaut une place de président de conseil d'administration, le commun des sénateurs et des députés se contente d'une place d'administrateur».

Selon la même feuille, ils étaient déjà deux à trois cents parlementaires ,ainsi placés.

«Le mal sévit surtout dans les compagnies que leurs affaires mettent en contact fréquent avec l'État ou avec les municipalités: sociétés industrielles, compagnies de transport ou d'éclairage subissent là une sorte de violence, force leur est d'admettre dans leurs conseils d'administration des politiciens, députés ou conseillers municipaux, qui s'offrent à elles comme une sorte de paratonnerre, capable de détourner la foudre des jalousies démocratiques.

Les socialistes ont plus d'une fois dénoncé, à la tribune, la pénétration mutuelle de la politique et de la finance. Ils ont raison, c'est là une des plaies de ce temps. Rien de plus corrompeur pour les mœurs publiques comme pour les mœurs privées» (340).

Aux conservateurs qui, inquiets de la poussée populaire, préconisaient comme remède un retour aux institutions économiques de l'ancien régime, qu'ils connaissaient souvent d'ailleurs assez mal, le très modéré Eugène Spuller rappelait qu'on ne gagne rien à se tourner vers un passé périmé et impuissant à renaître, mais tout en se défendant d'avoir la moindre sympathie pour les doctrines socialistes, il condamnait comme *«utopistes»* à la fois Charles Fourier et Frédéric Le Play:

«Fourier avec ses vues grandioses et chimériques sur la construction des sociétés de l'avenir est un utopiste, mais Le Play, en dépit de tous ses mérites, avec ses tentatives pour ressusciter des époques et des institutions à jamais abolies, en est un autre» (341).

Les ouvriers étaient loin de Le Play comme de Fourier qu'ils n'avaient pas lus et ils ne connaissaient sans doute pas non plus Leroy-Beaulieu et Spuller, leurs pensées se tournaient vers leurs organisations syndicales qui prenaient corps et dont la doctrine se précisait. Au *Congrès ouvrier* de Nantes de 1894 fut votée, par 65 voix contre 15 et 9 abstentions, une motion en faveur de la grève générale, motion présentée et fougueusement soutenue par un nouveau venu, qui devait plus tard jouer un rôle considérable et beaucoup faire parler de lui: Aristide Briand (342). C'était un militant alors obscur, d'origine petite bourgeoise, qui avait bénéficié de l'éducation secondaire et supérieure traditionnelle, qui cherchait sa voie et semblait acquis à la défense des intérêts prolétariens pour laquelle il présentait une arme nouvelle. En tout cas, la tactique qu'il préconisa avec talent découlait directement de la grève professionnelle, arme traditionnelle du syndicat, et elle rencontra une large approbation. Pour les travailleurs qui en acceptaient l'idée et les risques, il s'agissait évidemment de la grève générale révolutionnaire, c'est-à-dire ayant pour objectif la subversion de la société capitaliste et précédant la prise du pouvoir politique et économique par le prolétariat.

Un *Comité de la Grève générale* fut nommé au sein de la *Confédération générale du Travail* qui était en train de se constituer, c'était un geste symbolique, car en fait son activité fut très limitée et sa propagande assez discrète. Il faut bien reconnaître que les travailleurs qui se prononçaient fougueusement pour la grève générale dans l'enthousiasme des congrès, n'en envisageaient guère la réalisation comme proche, c'était pour eux une belle idée, une vue d'avenir, un *«mythe»* comme dira plus tard Georges Sorel, mais qui

(340) A. Leroy-Beaulieu, *«Le règne de l'argent»*, Revue des deux mondes, 15 février 1895.

(341) E. Spuller, *«Figures disparues»*, 3^{ème} série, Paris, 1894, p.24.

(342) L'idée n'était pas tout à fait nouvelle. Le principe de la grève générale avait déjà été voté en 1892 à Marseille au Congrès de la *Fédération nationale des syndicats*, mais Briand la para de toutes les séductions de son éloquence.

agissait comme un moteur pour le rassemblement des forces ouvrières, moteur d'autant plus puissant et prestigieux qu'on n'en étudiait guère le fonctionnement et qu'on ne précisait pas les détails de réalisation, ni les obstacles qu'on pourrait rencontrer sur la route. La «Grève générale», le «Grand Soir», la «Révolution», constituaient des thèmes de propagande d'autant plus applaudis que les syndiqués, une minorité dans la masse des travailleurs, ne l'oublions pas, se considéraient alors comme en état de guerre permanente avec la bourgeoisie et l'État capitaliste qui les traitaient sans ménagement. A la brutalité gouvernementale et patronale, les ouvriers opposèrent leurs propres méthodes de guerre: boycottage, sabotage, grève et grève générale. Mais celle-ci en 1894 n'est encore qu'une lointaine espérance.

Une fois encore, Anatole Leroy-Beaulieu se fit l'interprète des inquiétudes patronales et conservatrices, l'hostilité et la défiance ouvrières le déconcertent et l'inquiètent, tout comme le refus de collaboration.

«L'ouvrier isolé, dispersé dans de petits ateliers, ne s'y refuserait point, mais l'ouvrier massé dans les mines ou dans les grandes manufactures, l'ouvrier enrégimenté par les syndicats, la repousse, et c'est à ce dernier qu'ont affaire la grande industrie et les grandes compagnies. Grisé par les doctrines orgueilleuses qui lui donnent une idée fautive de sa dignité, séduit par des sophismes économiques qui lui enlèvent la notion du possible, il a honte de rien devoir au capital, il répond aux avances et aux bienfaits du patron par une ingratitude ironique et par des exigences irréalisables. Le patron, le capital, il s'est juré de toujours voir en eux l'ennemi et, quoi qu'ils fassent pour lui, il professe que ce n'est pas assez, quelles que soient leurs promesses ou leurs offres, il déclare en hochant la tête qu'il ne saurait s'en contenter».

Et Leroy-Beaulieu conclut aigrement:

«L'obstacle principal à l'amélioration du sort des classes ouvrières et au progrès social, c'est le socialisme et les syndicats qui se prétendent les hérauts et agents du progrès» (343).

Les ouvriers n'en étaient sans doute pas convaincus, ils persistent à considérer le mouvement syndical comme le meilleur moyen d'améliorer leur sort. Avec persistance ils veulent être traités en citoyens majeurs et libres et réclament contrôle et gestion des œuvres sociales des entreprises dont le patronat avait jusqu'alors disposé seul.

On sait que c'est en 1895, au Congrès de Limoges, que naquit la *Confédération générale du Travail*, en formation depuis plusieurs années. Date importante dans l'histoire du mouvement ouvrier français et qui marque une étape décisive dans la formation et l'orientation de notre syndicalisme. Déjà les possibilités de la loi de 1884 avaient été exploitées à fond, et même débordées, car elle ne prévoyait pas la réunion en un organisme unique de toutes les fédérations et de toutes les unions locales ou de tous les syndicats. Et c'est là une preuve du dynamisme des travailleurs organisés; ils sont peu nombreux encore, quelques centaines de milliers seulement, mais leur influence déborde largement le groupe des adhérents régulièrement inscrits et cotisants, ils peuvent compter sur la bonne volonté et même l'appui de très nombreux sympathisants, et dans les moments de crise on verra les mots d'ordre de la C.G.T. suivis et diffusés par beaucoup de travailleurs de la base qui, par crainte, ignorance ou négligence, n'avaient pas donné leur adhésion et qui parfois même contestaient la nécessité ou l'utilité de toute organisation.

Dès sa constitution, cette organisation nouvelle et son sigle fatidique C.G.T. vont faire figure d'épouvantail aux yeux des conservateurs, du patronat et des petits bourgeois déconcertés, même des populations rurales et de beaucoup d'ouvriers mal informés, on dénoncera ses militants comme des déments ou des malfaiteurs, comme des excitateurs à la révolte et toutes occasions seront bonnes pour les prendre à parti dans les réunions publiques, dans la presse ou à la tribune du Parlement, pour les impliquer dans des poursuites judiciaires qui n'étaient pas toujours exemptes de ridicule. On rendra la Confédération responsable, souvent bien gratuitement, du mécontentement ouvrier dans les entreprises, de tous les désordres sociaux, au besoin de toutes les perturbations économiques. Et pourtant cet organisme nouveau-né était bien faible encore, en fait il n'existait guère que sur le papier et dans l'esprit de quelques militants clairvoyants; dans la pratique, la plupart des unions et fédérations continuaient à agir en toute indépendance et sans se soucier de la Centrale, les syndicats menaient leur action personnelle sans contrôle et le plus souvent sans liaison, et par conséquent sans grande force et sans effets autres que locaux. A l'époque, les conflits du travail étaient le plus souvent des conflits d'atelier de faible ampleur et l'esprit corporatif était loin d'avoir disparu.

On aura une idée des moyens extrêmement modestes du nouvel organisme en étudiant le bilan que le trésorier Auguste Keufer présenta au Congrès de Tours l'année suivante:

(343) A. Leroy-Beaulieu, «Le règne de l'argent», Revue des deux mondes, 15 mai 1895.

Aux recettes:	Cotisations diverses:	808fr.50
Aux dépenses:	Registres, impressions, correspondance:	371fr.90
En caisse au 10 septembre 1896:		436fr.60

Même en francs de Germinal, c'était assez peu de chose et il n'y avait pas là de quoi contrecarrer ou menacer sérieusement les organisations capitalistes, le *Comité des Forges*, les compagnies ferroviaires, le *Crédit Lyonnais* ou la *Banque de France*, mettre un ministère en péril ou faire échec à un parti politique puissant. Keufer se plaignait d'ailleurs du manque d'empressement des adhérents à remplir leurs obligations financières, avec sa franchise habituelle il leur adressait des conseils fort pertinents et pleins de sagesse, mais qui furent, hélas!, peu goûtés et peu suivis:

«Il est facile de voter dans un congrès, de discuter, d'élaborer des projets, il est plus difficile de faire les efforts nécessaires pour assurer le fonctionnement de la Confédération en versant régulièrement les cotisations. Sans devoirs sérieusement remplis, il ne faut pas songer à posséder une puissante organisation».

On sait que Keufer était un excellent organisateur et un militant de premier ordre, qui sut faire de la *Fédération du Livre*, qu'il anima pendant longtemps, une véritable puissance, bonne gardienne des meilleures traditions syndicales et bon défenseur des intérêts de ses membres. D'esprit modéré, assez semblable à celui qui se manifeste souvent dans les organisations ouvrières britanniques, il manifesta cependant une admirable ténacité et une claire vision des véritables besoins des travailleurs en même temps que de leurs responsabilités.

Malgré les difficultés, la C.G.T. devait vivre et grandir. Elle s'était donné une organisation originale et bien adaptée aux fins qu'elle entendait poursuivre, réunissant les salariés, tous les salariés sans distinction de métiers ou de qualification professionnelle, les groupant sur le plan géographique dans des Unions locales, puis départementales, et sur le plan économique dans des fédérations de métiers, puis d'industries. Jusqu'alors les deux sections groupant les travailleurs avaient eu assez peu de contacts et s'étaient parfois opposées, elles devaient par la suite œuvrer ensemble, fraternellement, et montrer toute la souplesse et toute l'efficacité de l'organisation. Toutefois, jusqu'en 1901, ce fut la section des Bourses du travail, ou des Unions locales, qui l'emporta de beaucoup par son activité et son rayonnement, en raison de la puissante personnalité de Fernand Pelloutier qui en traça le programme et qui en fut le secrétaire et l'inspirateur.

Déjà le Congrès de Nantes, en 1894, avait formulé un programme d'unité: *«Nous déclarons hautement que l'union de tous les exploités, en dehors de tout esprit de secte ou d'école, a été notre seul but»*, et à Limoges en 1895, l'ordre du jour prévoyait expressément: *«Plan général d'action corporative. De l'action et des attributions des diverses organisations existantes» (344)*.

Nous empruntons à un article d'Eugène Morel, dans *«Le Peuple»* du 28 septembre 1945, quelques détails sur ce Congrès de Nantes qui prépara le rassemblement confédéral:

«Parmi les 75 délégués présents, on remarquait Fernand Pelloutier, Émile Pouget des Employés, Torte-lie des Menuisiers, Bourderon des Tonneliers, Fabérot des Chapeliers, J.-B. Lavaud des Mécaniciens, Jean Allemane des Typographes, Besombes et Calvignac des Mineurs, etc...

Ces militants appartenaient aux diverses tendances du monde ouvrier. Tous étaient cependant animés par une même pensée: créer un nouvel organisme syndical échappant à la tutelle guesdiste qui avait porté un préjudice certain au développement de la Fédération nationale des Syndicats».

Il convient de noter et de retenir que le syndicalisme français se montra, dès sa naissance, épris de complète indépendance et résolument apolitique. L'article premier des statuts de la C.G.T. spécifiait: *«La C.G.T. groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat».*

Les militants, et surtout ceux qui se réunissaient dans les Congrès et qui étaient particulièrement avertis, n'ignoraient pas les efforts qui étaient tentés sur le plan politique, notamment au moment des campagnes électorales, des ouvriers figureront certes dans maints comités électoraux et même parmi les candidats, mais le syndicalisme refusa nettement de s'y engager.

M. C.-J. Gignoux, observateur avisé, quoique non sans malveillance, du mouvement ouvrier, l'a expres-sément signalé:

«Le syndicalisme se dressa presque aussitôt contre le guesdisme qui restait, dans la société française, la position la plus proche du marxisme. Pour Jules Guesde, la conquête du pouvoir politique restait un objectif essentiel, le syndicalisme pouvait utilement y être associé, mais à condition de demeurer subordonné au parti. Or en 1895, la C.G.T. était créée par des partisans résolus de l'autonomie syndicale, appartenant

(344) Discours inaugural de Désiré Colombe, secrétaire de la Bourse du Travail de Nantes, 17 septembre 1894.

aux tendances les plus diverses, de l'anarchisme au blanquisme, en passant par le syndicalisme modéré, mais toutes acquises à l'idée que la conquête du pouvoir se ferait par des moyens économiques plus que politiques» (345).

La C.G.T. à ses débuts était un organisme complexe et encore mal équilibré, puisqu'elle acceptait à la fois par affiliation directe des syndicats, des Bourses du Travail, des fédérations locales de syndicats de métiers divers, des Fédérations nationales de syndicats d'une même profession, des Fédérations d'industrie, la *Fédération Nationale des Bourses du Travail*, organismes d'ampleur très diverse, sans bien préciser les relations de ces divers groupes entre eux, ni leur rôle dans les décisions à intervenir, ni déterminer avec exactitude les pouvoirs de la Centrale. Mais un désir unanime animait les participants: travailler à l'union de tous les salariés, au groupement de toutes les forces ouvrières sans distinction de métier et surtout sans se préoccuper de l'appartenance politique ou philosophique des adhérents, afin de mener la lutte sur le terrain et avec les moyens qu'ils choisiraient en toute indépendance.

Quelques années plus tard, François Fagnot, du *Livre*, précisait ce point de vue dans une conférence à l'Union des syndicats de Clermont-Ferrand, le 2 mai 1897:

«Ce que les syndicats doivent s'interdire, ce n'est pas une demande ou une pression sur le Parlement en vue d'un résultat déterminé et précis, mais c'est de s'occuper à un degré quelconque des élections municipales ou législatives...

Que les travailleurs s'occupent avant tout de leurs intérêts corporatifs et professionnels, puisqu'ils n'oublient pas les intérêts généraux et politiques. En un mot, que les intérêts immédiats du travail soient défendus dans les syndicats et qu'on fasse ensuite de la politique dans les groupements politiques et lors des élections. Toute autre méthode conduit à l'émiettement des forces ouvrières, à la dislocation des syndicats...

Non seulement les syndicats ne doivent pas s'occuper directement des élections, mais les hommes placés à leur tête, qui ont obtenu la confiance des ouvriers par leur dévouement aux questions corporatives, ne doivent jamais se servir de cette confiance comme d'un piédestal pour devenir des candidats».

Dans la Confédération, la fusion ne fut pas complète dès le début, elle fut même remise parfois en question, mais ce qui était évident et ne fut jamais contesté, c'est l'effort pour différencier l'action syndicale de toute action politique. Ces manuels, car il n'y a guère que des manuels parmi les premiers adhérents, entendent délibérer seuls, se décider seuls, être seuls juges de leurs intérêts et de leur action, et ils se défient des partis et de leurs chefs:

«Lorsqu'on examine ses origines, sa formation, la C.G.T. apparaît bien plutôt comme une sécession de manuels, de formation et de tendances fort différentes, mais qui entendent délibérer seuls, au nom des intérêts prolétariens, à cause d'une défiance qui leur est lentement venue pour les chefs du parti» (346).

Il faut signaler aussi que le Congrès de Limoges, soucieux d'établir des relations permanentes avec les travailleurs des autres pays, se prononça pour une organisation internationale des travailleurs, exclusivement corporative et en dehors de toute ingérence politique.

Les congressistes avaient forgé le nouvel instrument de combat qui allait permettre à la classe ouvrière d'améliorer lentement ses conditions de travail et de vie. Restait maintenant, et ce n'était pas le plus aisé, à convaincre, rassembler, organiser les masses que la dureté de leur condition, leur ignorance, leur fatalisme, rendaient souvent amorphes et apathiques, et que de longues traditions de soumission, soigneusement entretenues, disposaient mal à une action de cette nature. Restait aussi à faire passer dans les faits ce qui souvent n'avait été qu'une velléité ou un programme d'avenir: élargir la fraternité ouvrière de l'atelier, l'étendre à toute l'industrie et à tout le monde des salariés.

Du premier appel de la C.G.T., nous extrayons cette phrase significative:

«Nous pouvons augurer de la puissance qu'aura la Confédération Générale du Travail, par la terreur qu'elle inspire aux capitalistes et qui s'est manifestée dans les journaux bourgeois par des articles appelant les foudres du gouvernement contre cette institution qu'ils appelaient "un État dans l'État" (347). C'était une allusion à un article de l'économiste Yves Guyot, dont l'influence était alors considérable, et contenant la phrase: "Ce sera le Quatrième État avec lequel il faudra que comptent les gouvernants"».

Yves Guyot voyait clair. Évidemment il faudra désormais compter avec le travail organisé dans une

(345) C.J. Gignoux, *Karl Marx*, Paris, 1950, p.225.

(346) Georges Moreau, *«Essai sur les théories et l'histoire du syndicalisme ouvrier en France»*, Paris, 1925, p.162.

(347) Le premier secrétaire général de la C.G.T. fut Lagailse, des Cheminots, personnage sans ampleur et sans relief dont le secrétariat, sans éclat, sera d'ailleurs de courte durée.

Confédération qui parlera en son nom, et assez fort et assez clair pour qu'on l'entende sinon qu'on la satisfasse. «*État dans l'État*» certes, puisque les lois et les traditions, les préjugés et les intérêts, s'étaient jusqu'alors refusé à accorder aux classes travailleuses la place et la part auxquelles elles pouvaient légitimement prétendre, elles avaient été parquées dans leur destin de «*classes inférieures*», il ne fallait pas s'étonner si elles s'organisaient pour essayer d'en sortir.

Nous ne devons cependant pas dissimuler que la plupart des travailleurs ne comprirent pas alors la signification et l'importance de la nouvelle organisation. La plupart l'ignorèrent, tout simplement, ne furent pas touchés par les propagandistes ou ne se laissèrent ni émouvoir, ni convaincre. Beaucoup, même parmi les plus évolués, travailleurs qualifiés et d'esprit assez ouvert, ne concevaient encore l'action ouvrière que sous la forme corporative la plus étroite, souvenir sans doute des anciennes traditions compagnonniques qui avaient eu leur grandeur et leur utilité, mais convenaient mal aux nouvelles structures industrielles et aux grandes masses ouvrières. Ils ne voulaient guère s'intéresser qu'à la grève locale, au conflit d'atelier, au statut de leur profession, et ce n'est que progressivement, et non sans résistances, qu'ils en vinrent à l'idée d'interdépendance et de solidarité de tous les métiers et de tous les travailleurs, et à envisager de grands mouvements collectifs.

Un trop grand nombre aussi ne savaient pas ou ne pouvaient consentir les sacrifices financiers réguliers nécessaires et le taux de la cotisation syndicale française resta toujours très faible dans nos organisations, ce qui empêchait ou limitait toute action de quelque ampleur: soutien d'une grève importante, campagne de propagande, publication d'une brochure ou d'un journal. C'est à l'inlassable activité de Fernand Pelloutier, à son désintéressement, à son dévouement qu'on doit le rayonnement de la première organisation centrale ouvrière en France, mais on ne lui accordait qu'avec parcimonie les fonds nécessaires, et encore fut-il victime des calomnies et du dénigrement de beaucoup d'ouvriers qui ne le comprenaient pas et lui prêtaient, bien à tort, le dessein de défendre des intérêts personnels.

Mais l'incompréhension patronale facilita la tâche des militants, elle hâta la formation de la conscience de classe et la renforça là où elle se manifestait déjà. Et c'était une éducation bien nécessaire pour les salariés. En cette même année 1895, l'économiste Gustave Théry, catholique mais peu social, combattait encore ce qu'il appelait: «*Les nouveautés qu'on prétend abriter sous le couvert de l'encyclique Rerum Novarum*». Et en quels termes et avec quelle vigueur:

«On a dit que le patron exerçait une fonction sociale, avait au regard de ses ouvriers des droits de paternité, avait charge d'âme...

Gardons-nous de ces exagérations... Le patron n'exerce aucune fonction sociale... son entreprise est une affaire essentiellement privée, montée par lui, dans le but, très légitime d'ailleurs, de gagner honnêtement le plus d'argent possible...

Le seul but de l'industriel est de gagner de l'argent et, par ce moyen, de vivre, d'élever et de pourvoir sa famille, sauf, si Dieu le bénit, à faire à la charité la part qui lui est due» (348).

Et, avec une insistance un peu lourde, il reprend complaisamment l'argumentation déjà formulée, avant lui, par le baron de Gérando ou par Léon Faucher:

«La pauvreté est dans les desseins providentiels, elle est l'une de ces épreuves que Dieu envoie aux hommes pour les sanctifier. La pauvreté est certainement en elle-même une humiliation, mais une humiliation voulue de Dieu. Le pauvre qui repousse la charité dont il a besoin, parce qu'il aime mieux être misérable que d'accepter un don qui l'humilie fait un acte d'orgueil. Au contraire, celui qui accepte humblement et chrétiennement la charité, accomplit un acte méritoire, parce que, faisant taire sa fierté naturelle, il se soumet à la volonté divine.

Or, à mesure que le sentiment religieux diminue, l'orgueil qui est au fond du cœur de l'homme se réveille. On devient trop fier pour accepter la charité, et comme malgré tout, le besoin est là, qui talonne les malheureux, comme avant tout il faut vivre, on réclame, au nom d'un prétendu droit, ce qu'on ne veut plus recevoir d'une main charitable» (349).

Les prolétaires ne lisaient guère certes les ouvrages de Gustave Théry, mais ils n'en ignoraient point la substance, souvent reprise et commentée, quelquefois même aggravée, dans les articles de la presse bien pensante, les «*Croix*» départementales, les propos de certains hommes publics ou de quelques patrons. Et l'on comprend les rancunes que pouvaient faire naître de telles déclarations, les préventions qui se multipliaient à l'égard de la bourgeoisie tout entière et d'une légalité dure aux petites gens.

(348) G. Théry, «*Exploiteurs et salariés*», Paris, 1895, p.92.

(349) G. Théry, Même ouvrage, p.88.

Il n'est que juste d'ajouter que tous les catholiques ne pensaient pas comme Gustave Théry, mais si certains de leurs dirigeants et quelques prêtres se prononçaient avec empressement, parfois avec enthousiasme, pour la nouvelle politique pontificale, la majeure partie du clergé, surtout du haut clergé, se montra beaucoup plus réticente. Et non sans raison, les «*abbés démocrates*», comme on les appelait alors, déploieraient qu'on n'eût pas donné à l'encyclique de Léon XIII tout le retentissement désirable, qu'on eût essayé au contraire d'en limiter la diffusion ou d'en diminuer la portée.

L'un d'eux, l'abbé Dumolard, curé de Jons dans l'Isère, écrivait en 1896:

«Cette encyclique a-t-elle été lue, distribuée à tous les fidèles et répandue en France dans le monde ouvrier par millions d'exemplaires? Non! Sa lecture s'imposait dans toutes les chaires des villes et des campagnes. Elle devait être divisée en chapitres et offerte sous le petit format, bien lisible, à tous les chefs de famille et dans tous les ateliers. Des prédications courageuses devaient accompagner la lecture ou la propagation dans toutes les églises. Eh bien! rien, ou à peu près rien, ne fut tenté. La lecture de ce document remarquable n'eut lieu que dans quelques paroisses. L'aristocratie y mit obstacle dans la plupart des cas. Il était dur aux riches bourgeois avarés de s'entendre dire leurs vérités en présence de leurs domestiques ou intérieurs. Aussi le clergé se contenta de l'annoncer ou d'en donner quelques extraits et sans commentaires» (350).

Nous laissons à cet abbé démocrate et peu conformiste la responsabilité de ses jugements touchant la collusion de l'Église et des possédants, mais c'est un fait que la diffusion de l'encyclique fut assez limitée et qu'elle ne fut pas approuvée dans tous les milieux catholiques. Elle y rencontra plus souvent une adhésion de principe, un respect apparent plus qu'une approbation vigoureuse et un concours actif, et ce n'est que progressivement et assez lentement qu'elle exerça dans ces milieux une influence réelle, mais nullement générale.

La C.G.T. et ses tendances rencontraient également des défiances et des résistances dans certains milieux ouvriers de gauche, car cette nouvelle doctrine du regroupement ouvrier et l'organisation syndicale qu'elle préconisait s'opposait à des traditions compagnonniques encore vivantes; de vieilles associations et de vieux militants qui avaient fait leurs preuves et rendu des services sous l'Empire ou au début de la Troisième République se résignaient mal à l'effacement ou à la disparition, et critiquaient à la fois les hommes nouveaux et les nouvelles formes d'action. Nous en avons la preuve dans le rapport de A. Martin aux chapeliers:

«C'est incontestablement aux compagnons que nous devons l'organisation des sociétés de résistance, nous rendons hommage au dévouement et au zèle avec lesquels ils ont toujours combattu pour améliorer le sort des ouvriers de notre industrie, mais nous ne pouvons nous défendre de blâmer la routine de laquelle ils persistent à ne pas sortir. Ils ont pourtant de bons éléments, des traditions, et ils s'éteignent. Si les compagnons étaient aussi jaloux de suivre le progrès, de le hâter même, qu'ils sont jaloux de conserver leurs coutumes et leurs secrets, ils seraient l'avant-garde, la tête de l'organisation ouvrière dans toutes les industries» (351).

En étudiant cette opposition, on peut conclure que le beau temps du compagnonnage est passé et dépassé. Bien qu'il n'ait pas disparu et compte encore des réalisations et des individualités remarquables, il n'exercera plus, en tant que tel, une influence marquée sur le monde des salariés français, influencés par d'autres idées et d'autres problèmes. Quelques-unes de ses traditions, et des meilleures, se sont cependant perpétuées, notamment le respect et l'amour du métier, le goût du travail bien fait, un sens profond de la dignité ouvrière et de la capacité professionnelle, le souci d'éducation et surtout l'esprit de solidarité et d'entraide, le sentiment d'une camaraderie fraternelle entre tous les salariés.

Longtemps plus tard, en 1958, le sociologue Chombart de Lauwe, étudiant la C.G.T. à ses débuts, la dira: «*rancunière, égoïste, provocante*» (352). Sans doute a-t-il raison? Il est certain que ses déclarations étaient souvent sans aménité, mais pouvait-il en être autrement, si l'on tient compte des conditions dans lesquelles elle s'était constituée et devait vivre, de l'atmosphère de dénigrement et d'hostilité qu'elle rencontrait? Rancunière? certes et elle avait de bonnes raisons de se souvenir. Égoïste? mais n'était-elle pas faite pour défendre les intérêts matériels et moraux des plus déshérités? Provocante? mais n'était-ce pas tout simplement réponse à d'autres provocations?

(350) Abbé Dumolard, «*La défense des pauvres et des ouvriers*», Paris, 1896.

(351) Cité dans Jean Vial, «*La coutume chapelière*», Paris, 1941, p.22.

(352) Chombart de Lauwe, «*La genèse de la Quatrième République*», Paris, 1958.

On n'a guère rendu justice aux premiers dirigeants du syndicalisme français, à un Fernand Pelloutier, à un Émile Pouget, à un Joseph Tortelier, à un Victor Griffuelhes, on leur a reproché un certain ouvriérisme, un dédain excessif à l'égard de tous ceux qui ne maniaient pas l'outil et n'avaient pas les mains calleuses, une phraséologie déclamatoire, l'abus des formules simplistes, une propension au dénigrement et à l'injure, un goût fâcheux pour le tumulte dans la rue, un appel trop fréquent à la grève, mais cela visait bien plutôt tels de leurs imitateurs maladroits que ces militants dont la pensée ne manquait ni de sérieux, ni de vigueur. Même si de tels reproches sont en partie fondés, il faudrait tenir compte aussi des conditions difficiles dans lesquelles ils travaillaient, de l'hostilité systématique qu'on leur témoignait dans les milieux bourgeois, de l'incompréhension opposée aux revendications les plus légitimes et les plus modérées, qui expliquent et même justifient certaines révoltes et certaines exagérations.

Nous ne saurions aujourd'hui méconnaître ni oublier le rôle considérable de ces ouvriers de la première heure dans la constitution des syndicats et la formation de la doctrine syndicale, pas plus que l'exemple de leur vie militante. Il faut retenir en particulier les tournées de conférences de Victor Griffuelhes dans tout le pays, pour enseigner le syndicalisme et lui donner ses lettres de noblesse, et l'influence qu'exerça «*Le Père Peinard*», le journal fondé par Émile Pouget en 1889 et qui était très lu dans les ateliers. À côté de ces militants de grande classe et de grand cœur, on rencontrait dans les syndicats naissants nombre d'hommes courageux et intelligents, indépendants et combatifs, qui soumettaient la société et les traditions bourgeoises à une impitoyable critique et opposaient au conformisme lénitif des économistes orthodoxes et aux tirades grandiloquentes des politiques, l'expérience douloureuse des faits.

Certains ne manquaient pas non plus du sens de l'organisation et de diplomatie. On le vit bien notamment dans la grève du Bâtiment à Paris, qui dura du 14 septembre au 19 octobre 1898, et nous rapportons à ce propos le témoignage d'un conservateur :

«L'attitude des ouvriers dans cette grève révèle un état d'esprit dont il convient de tenir compte. Exclusivement occupés de leurs revendications professionnelles, ils se sont laissés volontiers cajoler par les uns, haranguer par les autres, ils ont accepté tous les concours et tous les subsides, sans s'abandonner à personne et sans perdre de vue le véritable objet du litige; aussitôt qu'ils ont obtenu satisfaction, ils ont repris le travail, déjouant par leur attitude les plans concertés pour exploiter leur résistance. On a peine à reconnaître en eux, le type de l'ouvrier d'il y a trente ans, insouciant de l'avenir et toujours prêt à se lancer dans toutes les aventures au profit des meneurs d'un parti» (353).

C'est un sénateur qui parle, M. Le Cour Grandmaison, et en tant que conservateur, il n'est pas mécontent du bon tour joué aux parlementaires socialistes qui, pense-t-il, n'ont pas pu exploiter la grève pour leur propagande. Nous ignorons d'ailleurs s'ils le voulaient vraiment et si leur intervention n'était pas désintéressée, mais nous voulons retenir l'attitude de parfaite indépendance des syndicats à l'égard des partis politiques, même sympathiques, et la maîtrise avec laquelle ils menaient leur action.

Il est vrai que, l'année suivante, le philosophe Alfred Fouillée, étudiant le progrès social en France, fera entendre une toute autre note, il reprochera aux syndiqués de s'écarter trop souvent de ce qui demeure leur objet propre :

«Nos syndicats n'ont pas gardé le caractère professionnel, ils ont voulu devenir les organes officiels et attirés des ouvriers dans les domaines les plus divers. On les a trouvés partout, et presque toujours en dehors de leur rôle. Ils ont cédé à une double tentation: imposer leur tyrannie à tous les ouvriers, s'imposer eux-mêmes aux pouvoirs publics, comme les représentants exclusifs des travailleurs.

En Angleterre, le principe proclamé par les chefs de l'armée ouvrière est le suivant: "Ne vous inquiétez jamais de ce que vous ne pouvez pas atteindre et ne vous troublez pas de ce que vous ne pouvez éviter". Nos ouvriers semblent avoir adopté la devise: "Réclamez toujours l'impossible et ne vous résignez jamais à l'inévitable"» (354).

Il nous semble légitime que les syndicats aient voulu représenter les travailleurs même en d'autres domaines que strictement professionnels, car les ouvriers n'avaient guère d'autres mandataires directs ailleurs, et peut-être ne serions-nous pas d'accord non plus sur «*ce qui est impossible*» et «*ce qui est inévitable*», deux domaines extrêmement variables. Au reste, Fouillée sait reconnaître les caractères de dignité, et même de noblesse, de certaines grèves, menées pour la seule défense d'un principe :

«Dans la période inorganique que nous traversons, les grèves ont été un moyen de lutte inévitable. Il ne faut pas voir seulement le côté intéressé et violent des grèves, il faut en reconnaître aussi le côté désintéressé. En France, surtout pour une idée politique, pour un simple "principe", on a vu d'immenses grèves se

(353) Ch. Le Cour Grandmaison, «*La grève du Bâtiment*», Revue des deux mondes, 15 décembre 1898.

(354) A. Fouillée, «*Le progrès social en France*», Revue des deux mondes, 15 juin 1899.

produire et s'éterniser. Au prix de quels sacrifices? Et que ne ferait pas, au service d'une meilleure cause, cet esprit d'abnégation?» (355).

Pour les ouvriers, les plus directement intéressés on en conviendra, la cause était assez bonne, c'était celle de leur émancipation et ils entendaient mener le combat à leur façon puisque aussi bien ils en acceptaient les risques et en supportaient les conséquences.

Un autre observateur modéré, J. Bourdeau, signale l'influence des anarchistes dans les milieux syndicalistes:

«Depuis les lois scélérates (1894), les anarchistes se sont "terrés" dans les syndicats... Ils propagent tous les modes de petite et de grande guerre industrielle, le boycottage et le sabotage, poussent à l'action immédiate, aux grèves généralisées. S'ils sont écoutés, c'est qu'ils parlent aux syndicaux le langage que ceux-ci aiment à entendre. Ils exaltent l'indépendance, l'action autonome, la nécessité de faire ses propres affaires et de ne pas déléguer ce soin aux politiciens, l'émancipation de toute direction extérieure, l'importance de rester exclusivement ouvrier, d'exclure toute direction qui aurait pour effet de restaurer des hiérarchies et de diviser le corps des travailleurs. Et ils font contrepoids à ceux qui prêchent le socialisme d'État».

Et Bourdeau souligne, non sans malice, que lors de grèves récentes à Paris, aucun élu, conseiller municipal ou député, n'a été autorisé à prendre la parole à la *Bourse du Travail*. Il constate qu'au moment où le socialiste Alexandre Millerand entre dans le ministère Waldeck-Rousseau, il y a des grèves importantes au Creusot, à Montceau-les-Mines, dans le Doubs, et il signale: *«un autre aspect du socialisme, un socialisme spécifique, syndical, celui des ouvriers organisés de l'Industrie, qui forme un courant de plus en plus large, de plus en plus indépendant des meneurs politiques, que ceux-ci suivent plus qu'ils ne le dirigent... C'est une tendance qui ne vise à rien moins qu'à l'établissement d'un nouveau régime dans la grande industrie, à l'avènement de la démocratie industrielle» (356).*

L'auteur n'ignore pas que les syndiqués sont encore peu nombreux, environ 200.000 en 1897, mais il sait que l'influence syndicale s'exerce bien au-delà de ces effectifs. Dans une autre étude, il reviendra sur l'esprit d'indépendance qui marque le mouvement ouvrier français:

«Les syndicats ouvriers et leurs représentants les plus conscients et les plus militants tendent à s'affranchir de plus en plus de la tutelle des politiciens socialistes, des socialistes bourgeois. Sans doute ils applaudiront M. Jaurès dans les réunions publiques, ils feront bon accueil à M. Millerand et à ses décrets, mais s'ils acceptent leurs services, ils écartent absolument leurs directives» (357).

Ce bourgeois conservateur est heureux de souligner avec malice que les partis socialistes n'ont qu'une influence limitée sur la classe ouvrière qu'ils prétendent représenter, et son observation rejoint curieusement la pensée de Victor Griffuelhes, le secrétaire général de la C.G.T., en montrant la volonté des syndiqués de se déterminer seuls, de fixer eux-mêmes leur doctrine et leurs méthodes d'action.

Dans les réunions internationales ouvrières, de plus en plus dominées par les puissantes organisations syndicales allemandes, riches et disciplinées, bien équipées et bien encadrées, les délégations françaises, qui ne représentaient que de faibles effectifs et une encaisse dérisoire, qui étalaient sans vergogne leurs dissensions, étaient parfois tournées en ridicule et souvent traitées en parents pauvres, leur participation au mouvement paraissant plus tolérée avec condescendance que vraiment souhaitée. Cependant leurs interventions, pour intempestives qu'elles aient pu souvent paraître, n'étaient pas sans effet, et Werner Sombart, malgré ses préventions, est obligé de le reconnaître:

«Quelles sont les traces durables que le caractère particulier du mouvement français laissa dans le grand mouvement international du prolétariat? Je vous répondrai qu'elles seront peut-être moindres que celles des autres nations, car ce mouvement présente des symptômes de manque de maturité qu'on ne saurait méconnaître. Mais il y a pourtant certains côtés par lesquels il servira d'exemple à tous les autres peuples: c'est l'idéalisme, c'est l'élan, l'entrain qui le distinguent des mouvements de toutes les autres nations. Le prolétariat apprendra-t-il à s'inspirer de nouveau d'enthousiasme idéal à Paris, tandis que nous autres bourgeois, nous risquons de n'y emprunter que la décadence?» (358).

(355) A. Fouillée, *«Le Progrès Social en France»*, Revue des deux mondes - 15 juin 1899.

(356) J. Bourdeau, *«La démocratie industrielle, les grèves et les syndicats»*, Revue des deux mondes, 15 décembre 1899.

(357) J. Bourdeau, *«Le congrès socialiste international»*, Revue des deux mondes, 1^{er} décembre 1900. On peut faire des réserves sur *«le bon accueil»* fait par les syndicalistes à Millerand et à ses décrets.

(358) W. Sombart, *« Le socialisme et le mouvement social au 19^{ème} siècle»*, Paris, 1898, p.75.

Remarque judicieuse et hommage mérité. Et les expériences ultérieures ont montré que, si le mouvement syndical français n'avait point toutes les qualités, et ne prétendait d'ailleurs pas les avoir, s'il manquait de maturité, de discipline et d'autres vertus souhaitables, le mouvement allemand beaucoup mieux organisé présentait, malgré sa force apparente, des vices congénitaux qui devaient provoquer sa faible résistance et son effondrement devant la montée hitlérienne.

En face de ces forces ouvrières, encore éparses dans beaucoup d'industries, mais qui tendent néanmoins à se rejoindre, de cette idéologie de classe qui se précisait chaque jour et s'affirmait avec plus de netteté, comment réagissait le patronat? Vigoureusement toujours, violemment quelquefois, et d'autant plus facilement que nombre de patrons agissaient directement ou par des membres de leur famille, sur les assemblées parlementaires et les divers gouvernements qui se succédaient. *Droite, Centre droit ou Centre gauche, Modérés, Opportunistes, Radicaux ou Radicaux-socialistes*, en désaccord sur certaines orientations politiques, s'affirmèrent presque unanimes pour défendre la propriété, l'ordre établi et les privilèges de fait que la société capitaliste assurait aux favorisés de la fortune. M. Beau de Loménie a pu parler de «*dynasties bourgeoises*» et montrer l'évidente solidarité d'intérêts qui les unissait, malgré certaines divergences d'idées au reste plus apparentes que réelles. Les polémiques de presse et les violences de tribune pouvaient dissimuler, aux yeux du grand public, l'accord profond qu'elles avaient établi sur les questions sociales, mais elles ne l'empêchaient pas d'exister.

Toutefois, et ce fut alors la chance des groupements ouvriers, les patrons allèrent le plus souvent à la bataille en ordre dispersé. D'accord sur les principes, ils ne l'étaient pas toujours sur les modalités d'action et surtout la plupart d'entre eux répugnaient étrangement à abandonner la moindre parcelle de leur indépendance pour accepter la discipline d'un groupe, pour se lier par les obligations qu'entraîne une action commune, pour consentir aux sacrifices financiers qu'elle eût comportés.

Nous pouvons en croire le témoignage de M. André François-Poncet, dans son étude sur Robert Pinot, qui fut pendant longtemps le secrétaire très actif et très influent du *Comité des Forges*, la plus puissante des organisations patronales du temps:

«*En 1899 le patronat était nettement en retard sur l'organisation syndicale des ouvriers. Son infériorité était évidente, elle se manifestait au Conseil supérieur du Travail, où les délégués des patrons et des ouvriers siégeaient côte à côte et où l'autorité, la compétence étaient du côté des ouvriers*» (359).

Retenons ce témoignage et cet hommage d'un adversaire, qui attestent la maturité des organisations de travailleurs et la valeur de leurs représentants. Mais nous avons une autre preuve dans l'avertissement, un peu narquois, que le président de la *Chambre parisienne patronale du Livre* donnait à ses commettants, et qui constitue aussi un bel hommage pour les militants ouvriers, comme pour les salariés qui les avaient choisis comme représentants:

«*Si vous voyiez de près, comme je les vois, les syndicats ouvriers, si vous constatiez leur vie intense, vous jugeriez qu'il n'y a pas lieu de vous laisser aller à une quiétude dangereuse. Ce ne sont pas eux qui se laissent arrêter par la question d'argent. Ils en trouvent toujours. Ce n'est pas chez eux qu'une question posée reste sans solution, chacun prend parti et défend son opinion avec ardeur. Et ce qui est décidé par la majorité est exécuté par tous. C'est cette animation et cette discipline que je voudrais vous voir apporter dans les choses, petites et grandes, qui nous intéressent*» (360).

Comme on le voit, des adversaires peuvent être observateurs et clairvoyants, les syndiqués du *Livre* pouvaient en tout cas se féliciter de ce satisfecit inattendu, quoique mérité. Mais, constate A. François-Poncet, c'est à cette date que le patronat français commence sérieusement à s'organiser:

«*Lorsqu'on voit le développement, la force qu'ont acquise les syndicats patronaux, on oublie trop que ce mouvement est de date récente, on oublie d'où il est parti, on oublie de mesurer, au chemin qu'il a parcouru en si peu de temps, le mérite de ceux qui en furent les initiateurs et les entraîneurs. Au premier rang de ceux-ci, il convient d'inscrire les fondateurs de la Chambre syndicale des fabricants de matériel de chemins de fer et leur Secrétaire général Robert Pinot en 1899*».

Au même auteur, toujours mêlé, et en bonne place, aux grandes affaires économiques et politiques, nous empruntons le tableau des défiances et des inquiétudes, que le patronat français manifestait en cette fin du 19^{ème} siècle. Sous la poussée des masses populaires désormais organisées, ou qui tendaient à l'être, quelques partis politiques avaient inscrit dans leurs programmes un certain nombre de réformes sociales

(359) A. François-Poncet, «*La vie et l'œuvre de Robert Pinot*», Paris, 1927, p.107.

(360) Marcel Bar, «*L'organisation et l'action syndicales dans la typographie française*», Thèse de Droit, Paris, 1907 p.77.

à instaurer, et le Parlement devait, non sans vives résistances et lenteurs calculées, consentir à voter un certain nombre de mesures qui amélioreraient la condition ouvrière, la rendant moins précaire, qui limitaient l'autorité des patrons, jusqu'alors presque absolue, qui consacraient une intervention de plus en plus active de l'État dans le domaine économique et social, qui, par conséquent, battaient en brèche la vieille doctrine du libéralisme économique.

«A voir les résistances, les polémiques passionnées que provoque encore aujourd'hui (en 1927) cette orientation (l'étatisme), on imagine sans peine l'émotion qu'elle éveillait il y a vingt-cinq ans. Et d'abord elle bouleversait les usages et les conditions matérielles du travail de l'industrie, et la pente instinctive des industriels, comme de la plupart des hommes, les porte à croire que tout est perdu si l'on modifie leurs habitudes. Elle aboutissait en outre, à une sensible élévation des prix de revient. La loi sur les accidents du travail, la loi des retraites ouvrières, ne pouvaient manquer de se traduire par une aggravation des charges du patronat. Le bordereau de salaire, qui empêchait de recruter, pour l'exécution des marchés passés avec l'État, des ouvriers étrangers travaillant éventuellement à meilleur compte que les ouvriers français, l'institution du repos hebdomadaire qui supprimait une journée de travail ou de vente, l'interdiction de laisser ouverts pendant plus de dix heures les ateliers employant, soit seuls, soit mêlés à des adultes, des femmes et des enfants, interdiction qui obligeait les patrons ou à se passer des femmes et des enfants, et à ne plus embaucher que des ouvriers adultes, ou à diminuer la durée du travail pour tout leur personnel, tout cela concourait à augmenter le coût de la production et rendait plus difficile la lutte contre la concurrence étrangère. On conçoit que les industriels en aient été alarmés» (361).

Certes nous compatissons aux alarmes des industriels, mais leurs inquiétudes dès 1899 étaient un peu prématurées. La loi sur les retraites ouvrières ne sera votée qu'en 1911, la loi de dix heures ne deviendra effective et généralisée qu'en 1904, le repos hebdomadaire ne deviendra obligatoire qu'en 1906. Il ne faut pas oublier non plus que certains pays voisins connaissaient déjà des législations analogues, même un peu plus avantageuses pour les travailleurs, ce qui laisse peu de force à l'objection tant ressassée de la concurrence étrangère.

Par contre, nous pouvons nous étonner qu'en 1899, des industriels, pourtant bien au courant des conditions de travail et des possibilités de vie de leurs salariés, aient manifesté une telle incompréhension et fait résistance à des lois pourtant aussi anodines que la limitation de la durée du travail quotidien à dix heures ou l'obligation du repos hebdomadaire. Ne comprenaient-ils pas que le progrès technique ne pouvait se justifier que s'il s'accompagnait d'un allègement de la peine des hommes, de ceux tout au moins dont la condition était la plus dure.

De telles attitudes, dont beaucoup ne faisaient pas mystère, étaient bien de nature à justifier les outrances ouvrières. Et les syndiqués pouvaient aussi juger avec sévérité certaines manœuvres dont M. François-Poncet tire des titres de gloire pour Robert Pinot, dont il vante l'ingéniosité. Il s'agit de la loi de 1900 qui limitait à dix heures le travail quotidien des femmes et des enfants et de la lutte que le patronat menait contre cette loi:

«La loi passa à la Chambre des Députés, mais Robert Pinot se rattrapa au Sénat. Le Sénat retarde, amende, émousse les pointes qui causeraient à l'industrie des douleurs trop cruelles (entendons: des diminutions de bénéfices trop sensibles). De plus en plus, contre la poussée d'une Chambre indifférente aux considérations d'ordre économique et dominée par des préoccupations politiques, Pinot trouve un appui dans le Sénat, plus pondéré et plus réfléchi. C'est, avec le Sénat, la Cour de Cassation et le Conseil d'État, qu'il réussit à mettre un frein aux entraînements d'une Assemblée imprudente, impatiente, où la doctrine exerce plus d'attraits que l'expérience, mal informée au teste des réalités industrielles, et qui ne soupçonne pas qu'il n'y faut loucher qu'avec mesure» (362).

C'est là un aveu assez imprudent et dépouillé d'artifice. N'essayons pas de rechercher en quoi les sénateurs étaient mieux avertis des réalités industrielles que les députés et retenons seulement qu'ils étaient plus aisément manœuvrables et plus sensibles à de certaines sollicitations. Mais les ouvriers n'avaient-ils pas de bonnes raisons de considérer Sénat, Cour de Cassation et Conseil d'État comme des organismes plus au service du patronat que de la collectivité, et s'ils un connaissaient mal la composition, les attributions et surtout les agissements qui s'opéraient dans une discrète pénombre, ils ne se trompaient pas en les considérant comme des adversaires déterminés, habiles certes, mais sans scrupules et dangereux.

(361) A. François-Poncet, ouvrage cité, pp.96 et suivantes.

(362) A. François-Poncet, ouvrage cité, p.128. Notons que c'est pour résister à un décret Millerand du 17 septembre 1900, créant les *Conseils du Travail*, composés de patrons et d'ouvriers élus par des collectivités, que les groupements patronaux tentèrent pour la première fois un effort d'ensemble et se réunirent dans une véritable organisation dont le subtil Robert Pinot fut naturellement le Secrétaire général. Après d'habiles interventions au Sénat et au Conseil d'État, le décret fut rapporté en 1904.

Justifiées ou non, les doléances des patrons trouvèrent un accueil favorable à la tribune ou dans la presse où ils ne manquaient pas d'amis, ni de serviteurs, et cependant on peut penser que les quelques lois sociales votées ne touchaient que bien légèrement à des avantages et des privilèges souvent abusifs. Waldeck-Rousseau, qui n'avait rien d'un révolutionnaire, mais qui s'efforçait de comprendre son temps, avait prophétisé un vaste mouvement de progrès social, parce qu'il le jugeait nécessaire et justifié autant que possible:

«Le siècle qui va finir aura marqué cette sollicitude dont je parlais et qui sera son honneur, pour les questions ouvrières. Je suis persuadé que le siècle qui va venir sera le siècle des transformations sociales par la vertu souterraine des associations» (363).

Mais Waldeck-Rousseau faisait figure d'avancé dans ce domaine. Les représentants les plus qualifiés des classes bourgeoises, les plus en vue, les plus remuants: hommes politiques, économistes, juristes, industriels, hommes de négoce et de finance, n'envisageaient pas sans irritation la montée des revendications populaires, les progrès des organisations syndicales, l'ampleur croissante des programmes sociaux lors des consultations électorales. Par paresse d'esprit, respect des traditions, conformisme sans intelligence ou préoccupation mesquine de leurs intérêts immédiats, ils se refusaient trop souvent, et en quels termes!, aux concessions qui eussent atténué l'âpreté des conflits dans leurs entreprises. Beaucoup des industriels français conservaient d'ailleurs le même esprit routinier dans le domaine technique et ne procédaient pas en temps opportun à la modernisation de leurs méthodes, aux investissements nécessaires, au renouvellement de leur outillage, à la présentation plus moderne de leurs produits, ce qui explique le recul relatif de notre influence et de notre potentiel économiques en face de rivaux étrangers mieux armés, mieux équipés et surtout plus dynamiques et d'esprit plus ouvert qui, au lieu de se borner à déplorer *«le marasme des affaires»*, s'efforçaient d'y porter remède.

(363) Waldeck-Rousseau, *«La situation des ouvriers en France à la fin du 19^{ème} siècle»*, Musée Social, août 1899. *«La sollicitude pour les questions ouvrières»* demeurerait en fait, assez limitée.